

L'Union des Cantons de l'Est

Zéph. NAULT, Imprimeur

LIBERTÉ SOUS L'ÉGIDE DES LOIS

"REDIGE EN COLLABORATION"

63me ANNEE

ARTHABASKA, JEUDI, 21 FEVRIER 1929

No. 11

"L'Union des Cantons de l'Est"
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIE LE JEUDI
PAR
L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
PROPRIETAIRE

ABONNEMENT
\$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance.

ANNONCES
Insertions, la ligne 30 centimes
Insertions subséquentes 20 "
Baptêmes, Mariages, Sépultures 25 "
Gratuits pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés comme annonces, à 2 centimes la ligne.

LETTRE PASTORALE

De Son Em. le Cardinal Raymond Marie Rouleau, O. P., Archevêque de Québec, et de Nos Seigneurs les Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada, à l'occasion du cinquantième Anniversaire de l'Ordination Sacerdotale de Sa Sainteté Le Pape Pie XI

Nous, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires du Canada.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et aux fidèles de Nos diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

Nos très chers Frères,

L'univers catholique se prépare à célébrer, avec toute la dévotion de la piété filiale, le jubilé d'ordination de Sa Sainteté Pie XI, pape glorieusement régnant. En effet, la date du 20 décembre 1929 nous donnera le cinquantième anniversaire du jour où Don Achille Ratti regut, dans la basilique de Latran, la consécration qui fait les prêtres de Jésus-Christ pour l'éternité. Le lendemain, le jeune prêtre milanais célébrait sa première messe, dans l'église Saint-Charles au Corso. Futur oblat de saint Charles, il plaçait ainsi sa carrière sous le patronage du grand archevêque de Milan, qui a tant aimé l'Eglise de Dieu, et qui fut si parfaitement dévoué au Pontife Romain.

N'est-il pas juste que l'Eglise du Canada unisse sa voix au concert de bénédictions et d'actions de grâce qui vont s'élever de toutes les chrétiens de la terre, pour remercier le Christ, Prêtre unique et éternel, d'avoir appelé à l'office du sacerdoce celui qui, quarante-trois ans plus tard, deviendrait le chef visible de son Eglise, son Vicaire ici-bas ?

II

Le Seigneur qui a créé l'homme à son image, a fait de lui un être raisonnable, un être social et un être religieux. Par la société civile, l'homme atteint sa fin temporelle ; par la société religieuse, il parvient à l'éternel bonheur offert à tous les enfants de Dieu.

Cette société religieuse n'est autre que la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et appelée le corps mystique du Christ. Aucune société ne pouvant exister sans une autorité suprême, de cette Eglise Jésus-Christ est le chef, de ce corps il est la tête. "La tête agit sur les membres par l'influx intime, par l'énergie motrice qu'elle leur communique, et aussi par le gouvernement extérieur qui les dirige dans leurs actions" (Som. théol. 3, 8, 6). Cette double fonction, le Christ l'accomplit dans son corps mystique. C'est ainsi que la grâce, produite par l'adorable Trinité, est communiquée par Jésus à son Eglise comme le principe de la vie surnaturelle ; c'est encore ainsi que le Christ lui transmet son pouvoir de gouvernement.

Cette communication s'imposait d'autant plus que le Christ glorifié

devait retourner aux cieux et siéger à la droite de son Père. La société par lui fondée sur la terre pour le salut du genre humain, ne pouvait cependant demeurer sans une autorité visible. Il lui donna donc un chef muni de ses pouvoirs divins. Ce chef, c'est le Pape, c'est celui que nous appelons si justement le Vicaire de Jésus-Christ.

Comme il est de l'essence du vicaire qu'il ne fasse qu'une seule personne hiérarchique avec celui qu'il représente, le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas reçoit donc de son Maître, sans intervention étrangère, des prérogatives qui lui sont et qui lui demeurent communes avec lui : "Quae mihi potestate sunt propria, sint tibi mecum participatione communia" ; telles sont les paroles que saint Léon place sur les lèvres du Christ (Ep. 10, n. 4). L'autorité plénière exercée par le pape dans l'Eglise, est donc l'autorité du Christ lui-même, avec cette différence toutefois que l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'étend à tous les siècles et à tous les lieux, à l'Eglise triomphante et à l'Eglise souffrante comme à l'Eglise militante, tandis que l'autorité du Souverain Pontife est restreinte à l'Eglise de la terre et ne dure que le temps de son pontificat. Dans le Christ est la source inépuisable d'un pouvoir qui se déverse avec largesse, bien qu'avec certaines limites, dans son représentant parmi les hommes. De ce fait, le pape ne possède pas une autorité particulière qui le constituerait intermédiaire entre le Christ et les évêques ; mais, Vicaire de Jésus-Christ, il partage l'autorité de Celui qui l'a choisi. Avec le Christ il est donc un même docteur, un même législateur, un même pontife. Il est donc véritablement le "Christ de la terre", selon l'expression aussi belle qu'exacte jaillie du cœur de la séraphique sainte Catherine de Sienne. Par conséquent, le Souverain Pontife est le Christ rendu visible, parlant et agissant par son Vicaire. Aussi, après la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, rien ne nous rapproche plus de la personne du Sauveur que la vue de son Vicaire en ce monde.

Or, le doux Christ de la terre, comme Celui du ciel, dont il est le mandataire, sera roi, pontife et prophète. Roi, il gouvernera l'Eglise ; pontife, il la sanctifiera ; prophète, il l'éclairera. C'est à lui que le Christ a fait la promesse solennelle : "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise" (Matt. 16, 18). L'apôtre, inspiré du Père des cieux, recevait cette promesse, parce qu'en Jésus de Nazareth, il avait reconnu le Messie promis, et proclamé sa divinité. S'adressant de nouveau à Pierre, le Sauveur lui dit : "Confirme tes frères" (Luc, 22, 32). Puis, par une triple déclaration, il le chargea solennellement de paître ses agneaux et ses brebis (Jean, 21, 15-17). "D'abord les agneaux", dit saint Ambroise, "puis les brebis commises à sa garde. Il est constitué non seulement pasteur, mais pasteur des pasteurs. Il régit et les sujets et les prêtres." Pierre reçoit donc formellement une mission particulière. Il est le rocher sur lequel sera bâti l'édifice de l'Eglise, il est le chef unique du troupeau ; les autres pasteurs sont les chefs d'une partie du troupeau. Cette prééminence lui confère le privilège de la primauté, et ce privilège lui est concédé comme une fonction ordinaire appartenant à la constitution de l'Eglise, et qui doit durer aussi longtemps que l'Eglise elle-même, c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles. La primauté se transmettra donc perpétuellement aux successeurs de Pierre.

Lorsqu'il s'agit du Pontife Romain, il ne peut être question d'une simple primauté d'honneur, comme celle attribuée au président d'une société. Nous sommes en présence d'un véritable pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle ; pouvoir divin s'exerçant sur la terre pour des fins célestes ; pouvoir plénier dont seul le Pontife Romain peut user sans le concours de l'épiscopat ou de l'Eglise pour tout ce qui est du ressort de sa juridiction, c'est-à-dire pour ce qui concerne le pouvoir d'enseigner l'Eglise entière, de la régir et de la sanctifier. Cette juridiction suprême, ayant tous et chacun dans sa subordination, ne relève d'aucune autorité, fut-elle celle d'un concile général. Elle est ordinaire, c'est-à-dire attachée à la charge elle-même et ne provenant pas d'une délégation de la communauté ; de sorte que les personnes et les choses ecclésiastiques appartiennent à la puissance pontificale, régulièrement et toujours, et non pas seulement dans des circonstances solennelles et extraordinaires. Cette juridiction suprême est encore immédiate, ce qui veut dire qu'elle s'exerce sans intermédiaire tant sur les fidèles que sur les pasteurs.

Ce pouvoir, le plus large et le plus étendu qui soit confié à un homme mortel, s'applique dans l'ordre de l'enseignement, d'une façon infaillible, d'abord "sur les questions relatives à la foi et aux mœurs, en matière révélée, puis sur les vérités morales naturelles qui ont une étroite connexion avec le dogme révélé. C'est à ce titre qu'à la société comme aux individus, et dans la société aux parties, elle enseigne la justice et l'équité" (Card. Ratti, arch. de Milan, Lettre, 1921).

Chez le Pontife suprême se trouve la source de la juridiction qui permet de consacrer les pasteurs, et qui leur donne de sanctifier leurs ouailles par l'exercice du ministère sacré. Dans l'ampleur de son pouvoir, le pape embrasse encore la discipline et le gouvernement de l'Eglise répandue par toute la terre, de sorte que l'universalité de ce pouvoir comprend les personnes, les choses et les lieux. Ses constitutions obligent l'Eglise entière. Juge suprême, il rend des sentences dont personne ne peut appeler. Telle est la plénitude de la puissance apostolique inhérente à la primauté des Pontifes Romains. Aussi, l'éclat de la tiare rayonnante sur l'univers et dirige-t-il de sa lumière les millions d'âmes qui sont en route pour le port de l'éternité. Et cette puissance souveraine n'est pas le fruit d'une évolution historique à l'imitation des conditions politiques des royaumes terrestres ; elle dérive de la volonté du Christ : elle est le fait de l'ordination de la Providence divine qui veille sur l'Eglise et pourvoit au salut des hommes (Décret Lamentabili, prop. 56).

III

C'est de ce pouvoir surnaturel et mystérieux que l'Eminentissime Cardinal Ratti, archevêque de Milan, fut investi lorsque le conclave de février 1922 le désigna pour recueillir l'héritage de Pierre, et qu'il devint le 261e Pape, sous le nom de Pie XI.

Considérons brièvement, Nos très chers Frères, le royal et saint usage que le nouveau Pontife a fait de ce pouvoir au cours des six années que compte un règne fécond.

Une noble pensée domine son activité pastorale. A la suite de son Maître le Roi pacifique, il s'applique à procurer la paix au monde bouleversé par l'erreur et les discordes : il travaille à donner la paix du Christ dans le règne du Christ.

Afin que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité (Tim., 2, 4), le Saint-Père exerce avec magnificence le magistère apostolique. En de multiples documents, il revendique les droits éternels de la Révélation et ceux du Christ, Créateur, Rédempteur, Seigneur, sur chacun des hommes et sur tous les peuples. La dignité royale de Jésus resplendit dans l'encyclique qui institue une solennité liturgique,

celle du Christ Roi, spécialement destinée à exciter une même flamme de foi et d'amour pour Celui qui a reçu de son Père toutes les nations en héritage, et qui veut les soumettre au doux empire de son Evangile et de ses commandements. Cette fête nouvelle contribuera sans doute à rétablir l'équilibre social rompu par l'abandon du règne de Jésus sur les individus, les familles et la société. Dieu lui donne de grouper tous les hommes dans un sentiment de fraternité universelle ! Le Pape met en lumière l'exacte notion de l'unité de l'Eglise déformée par les aberrations des Panchrétiens. Aux manifestations variées des erreurs sociales, le Pontife oppose la doctrine constante de l'Eglise et maintient que la question sociale est dominée par la question religieuse. Toutefois, cette bienheureuse paix, appelée de vœux si ardents, ne pourra régner qu'à la lumière d'une saine philosophie, qu'à la splendeur de la foi catholique éclairant les esprits enfin délivrés de l'erreur. Dans le but de hâter ce jour béni, l'incorruptible gardien de la vérité condamnera toute proposition qui tente d'amoindrir le dépôt de la Révélation. De récentes interventions pontificales ont réprouvé comme contraires à l'enseignement doctrinal du catholicisme, un ensemble d'idées païennes sur l'Eglise, sur la nature humaine, sur la société, sur la morale, que le Pape qualifie "de modernisme moral, juridique et social."

Faut-il parler de la sollicitude de Pie XI pour la pureté de la doctrine catholique ? Les directions papales sur l'enseignement du catéchisme, sur le développement des études bibliques et orientales, sur l'archéologie sacrée, sont les témoins d'un zèle toujours vigilant. La majestueuse encyclique Studiorum Ducem dit aux maîtres et à leurs élèves : "Allez à saint Thomas, le docteur commun. C'est lui qu'il faut suivre plus religieusement que jamais." Que de fois le Saint-Père n'a-t-il pas, dans l'intérêt de ses enfants et pour l'honneur des mœurs chrétiennes, flétri l'indécence des modes féminines et préconisé les bienfaits de l'action catholique.

Sous le règne du Pontife à la foi intrépide, il est impossible de passer sous silence les accroissements donnés à l'Eglise par l'effort des missions catholiques progressant sous la puissante impulsion du pape. Grâce à une admirable extension de l'esprit missionnaire, l'horizon de l'apostolat se dilate, l'évangélisation du monde s'élargit. De l'Extrême-Orient comme dans l'Afrique équatoriale, viennent au bercail du Christ de nombreuses brebis, jusqu'ici inconnues. Les fils des races jaunes et noires sont admis au sacerdoce ; ils s'élèvent aux rangs supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique. De ses mains vénérables le Pontife suprême consacre des évêques indigènes pour la Chine et le Japon. Nos frères séparés par le schisme et l'hérésie ne sont pas exclus de la sollicitude pontificale : ils ont entendu de pathétiques appels. Pour assurer l'efficacité de ces invitations, une société religieuse, dite l'Union Catholique, a reçu du Saint-Père la mission de prier et d'amener à la plénitude de la vérité les fils désarmés de l'Eglise orthodoxe. Vraiment le Pape est le père des nations. Il implore du Ciel la grâce de l'unité et convie tous les peuples à vivre sous le sceptre du Christ Roi dans la charité de la fraternité.

Pontife suprême du Dieu unique, le Saint-Père, par le zèle du culte sacré, dilate la gloire du Créateur et proclame l'héroïque sainteté des grands Serviteurs du Christ et de son Eglise. Qu'elle est belle la phalange des élus qui compte dans ses rangs des Saints tels que Jean Eudes, Jean-Baptiste Vianney, Thérèse de l'Enfant Jésus, Sophie Madeleine Borat et tant d'autres ! Et pourrions-nous oublier, Nos très chers Frères, que

Sa Sainteté Pie XI qui a placé sur nos autels les premiers Martyrs de notre pays, les bienheureux évangélisateurs du Canada, Brébeuf et ses compagnons ?

Dans son cœur de père vit une providence universelle qui s'émue de toutes les misères spirituelles et corporelles qui atteignent les enfants de Dieu. Malheureuses victimes de la guerre, ou de la désorganisation sociale, ou de sataniques persécutions, vous tous qui êtes accablés de souffrances, les gémissements de votre douleur sont entendus. Vous ressentez les effets de la prière du Pape ; vous êtes l'objet des libéralités de sa main paternelle.

Aujourd'hui comme hier, le Pontife Romain est la lumière, la vie, la chaleur de la terre. Que vers son trône monte l'acclamation de ses fils, et que Dieu et son Christ bien-aimé soient à jamais glorifiés en leur Vicaire.

IV

Si au témoignage de saint Paul, la gloire, l'honneur et la paix sont dus à tout homme opérant le bien (Rom., 2, 10), sachons rendre honneur à qui a droit à l'honneur, et témoigner la crainte filiale à qui sait l'inspirer. "Cui timorem, timorem. Cui honorem, honorem" (Rom., 13, 7). A ce compte, montera de nos âmes un hommage magnifique de vénération vers l'auguste personne du Vicaire de Jésus-Christ ; de nos cœurs s'élèveront les accents respectueux d'un tendre amour pour le père commun des fidèles. Un mot résume ces sentiments divers : la dévotion au Pape.

De sa nature la dévotion nous livre sans hésiter à tout ce que réclame le service de Dieu (Som. théol., 2, 2, 82, 2, 3). La dévotion au pape nous appliquera à le servir avec empressement, à accepter son enseignement et à obéir à ses directions avec une amoureuse docilité. En effet, notre dévouement au Pape n'est-il pas le signe authentique de notre dévouement à Jésus-Christ ? Et cet élan qui s'échappe de nos âmes, remonte jusqu'au Christ lui-même, car notre dévotion est motivée par le caractère sacré de la dignité et de la mission du Saint-Père. En lui notre regard ne découvre pas seulement l'homme placé au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, mais il contemple l'Élu de Dieu élevé près du ciel, d'où lui viennent constamment de surmoutures irradiations. Pour humaines que soient les apparences du gouvernement de l'Eglise, partagé entre les différentes congrégations romaines qui constituent autant de ministères autour du Saint-Père et qui reçoivent la direction du Chef, la puissance du Maître divin s'y cache, et c'est lui qui a dit à Pierre : "Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel".

Notre foi et notre amour ne seront pas un vain mot. D'abord ils se traduiront par des prières fréquentes d'une ferveur ininterrompue pour le Souverain Pontife. Son fardeau est lourd ; il se compose de la sollicitude de toutes les églises. Qu'il provoque en nos âmes une féconde et salutaire compassion ! Ces nobles vertus de foi et de charité se manifesteront ensuite par une merveilleuse unité des vœux du père et des fils par une tendresse de dévouement envers sa personne auguste et les causes qui le touchent, comme par une fidélité constante à poursuivre les buts qu'il indique et à s'attacher aux directions qu'il préconise dans son indéfectible amour des intérêts supérieurs de la sainte Eglise de Dieu.

Parmi nous, le culte du Pape n'est pas une dévotion inconnue. Inculqué à notre peuple dès l'origine par ses premiers pasteurs, il s'est épanoui dans le respect et l'obéissance et dans la conformité à l'esprit de l'Eglise. C'est lui qui a levé dans nos rangs les bataillons de zélateurs pontificaux qui ont volé au secours de Pie IX.

(A suivre à la 8 page)

CULTIVATEURS

Prix plus élevés pour vos Produits !

Les VEAUX DE LAIT ainsi que les AGNEAUX et VEAUX MOUTONS sont rares ; ils sont très recherchés ; vous serez assurés des plus hauts prix en nous les consignants.

Des débouchés nouveaux pour vos LAKDS ; le marché du BŒUF en hausse ; demandez nos prix.

La Coopérative Fédérée de Québec

SUCCURSALE DE PRINCEVILLE,

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Perrault & Girouard

AVOCATS
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau de Perrault & Girouard, Rue de l'Eglise.
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.
WILFRID GIROUARD, B.A. B.C.L. M.P.
Tél. Bell et Local

JULES POISSON, C. R.

AVOCAT
ARTHABASKA, P. Q.
Tél. Local Bureau : rue de l'Eglise

JOHN F. WALSH C.R.

AVOCAT
Tél. Harbour 1943. Bureau 97 St-Jacques
MONTREAL, P. Q.

P. H. COTE, C. R.

AVOCAT
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau : en sa maison privée, en face de l'Hôtel-de-Ville, où M. Côté pratique actuellement.

WILLIAM PARADIS

B.A., LL.L.
Avocat et Procureur
AMOS, P. Q.

Laliberté & Marchand

AVOCATS
VICTORIAVILLE, P. Q.
WILFRID LALIBERTÉ, C. R.
PHILIPPE MARCHAND
Bureaux : Hôtel de Ville

NOTAIRES

Lavergne & Garneau

NOTAIRES
ARTHABASKA, P. Q.
L'HON. L. LAVERGNE,
C. R. GARNEAU, L. L. L.

B. FEENEY, B.A., LL.B.,

NOTAIRE
Assurances : Vie-Feu.
Achat et vente de Débitures
Bureaux : PRINCEVILLE et
VICTORIAVILLE (Bloc Tourigny)
7 fév. 1929.

L'ALMANACH DU PEUPLE

L'Almanach du Peuple a maintenant fait son apparition dans notre ville, c'est un livre indispensable dans toutes les familles canadiennes et que tous se hâteront de se procurer.
Qu'on n'attende pas trop tard car ils s'enlèvent rapidement à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska.
Prix 25 sous, Franco 35 sous.

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD

INDUSTRIEL
ARTHABASKA, P. Q.

Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.

Tourigny & Tourigny

MARCHANDS
VICTORIAVILLE, P. Q.
Meubles—Tapis—Prêlards

Le Dr Roch Hébert

SPÉCIALISTE
Des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge
31A Des Forges, TROIS-RIVIERES

Le Dr Hébert sera à Victoriaville, à l'Hôtel Tanguay, le dernier mardi de chaque mois, où il verra les clients de 8 hrs a. m. à 1 hre p. m.
Tél. 1425.

Docteur Edgar Larouche

DENTISTE
Rue Notre-Dame, VICTORIAVILLE
Extraction sans douleur—
—Méthodes Modernes

Docteur L.-A. Trudeau

ex-externe des hôpitaux de Paris

Spécialités : Yeux, Oreilles, Nez et Gorge.
104 rue King Ouest,
SHERBROOKE, P. Q.
Phone 159
17 déc. 1 an.

HOTEL PLAZA

Plan Européen \$1.50 et plus
446-448 Place Jacques-Cartier
MONTREAL, Qué.

Tél. P. : Office, Main 1440
" Hôtel, Main 5843
" Hôtel, Main 5839
Eau chaude et froide dans chaque chambre
25 chambres avec BAIN.

LEONCE APRIL, Prop.
W. GERVAIS, Gérant.
8 sept.—1 an.

J. E. HEBERT

INDUSTRIEL ET COMMERÇANT DE BOIS
VICTORIAVILLE, P. Q.

Bois brut et préparé, Moulures, Bois de la Colombie, (B. C. Fir), bois de plancher en merisier, portes assorties en B. C. Fir, Gyrope, Bardeaux et Lattes. Prix raisonnables. Cordiale Bienvenue.
17 janv.—1 an

Les enfants pleurent pour avoir la

CASTORIA

DE FLETCHER

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, 21 FEV. 1929

Le Musée Laurier sera ouvert au Mois de Mai, à Arthabaska

L'honorable M. J.-E. Perrault annonce la nouvelle, jeudi midi, à un déjeuner qu'il offre à MM. Timmins et Cameron, qui ont acheté ce monument historique pour en faire un cadeau à la province. Des souvenirs du grand homme.

La maison de Sir Wilfrid Laurier, à Arthabaska, qui vient d'être transformée en musée, sera ouverte au mois de mai prochain. Tous ceux qui traverseront le coquet village où le grand homme a vécu pourront s'y arrêter et visiter ce nouveau monument historique qui enrichit les trésors de la province de Québec. Voilà la nouvelle que l'hon. M. Joseph-Edouard Perrault a annoncée hier midi, à Québec, à un déjeuner qu'il a offert à M. N.-A. Timmins et à M. Kirk Cameron, deux citoyens éminents de Montréal, qui ont acheté la maison de l'ancien Premier-Ministre du Canada et en ont fait cadeau au gouvernement. Le ministre a annoncé de plus que l'hon. M. Antonin Galipeault avait fait réparer la résidence de l'ancien Premier-Ministre du Canada.

L'hon. M. Perrault présidait le déjeuner qui eut lieu au Château Frontenac. Le ministre de la Colonisation avait à ses côtés MM. Timmins et Cameron, l'hon. M. L.-A. Taschereau, Premier-Ministre de la province, l'hon. M. Antonin Galipeault, l'hon. M. Athanase David, M. Louis-Arthur Richard, C.R., L.L.D., sous-ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries, M. James-Y. Murdock, etc.

Au dessert, l'hon. M. Perrault prit la parole pour remercier les deux admirateurs de Laurier qui ont donné à la province sa vieille maison du village d'Arthabaska, où l'on peut dire que le ministre de la Colonisation occupe une place presque égale au grand homme dans le cœur de la population.

"Messieurs", dit l'hon. M. Perrault, "l'an dernier, MM. Timmins et Cameron ont acheté la maison de Sir Wilfrid Laurier à Arthabaska et en ont fait cadeau au gouvernement de notre province, qui l'a acceptée avec empressement pour un faire un musée. Au cours de la dernière session, la Législature a adopté une résolution de remerciements à MM. Timmins et Cameron et, depuis, notre estimé concitoyen, M. Galipeault, a fait réparer la maison et l'ouverture officielle du musée Laurier aura lieu au mois de mai prochain.

"Je suis heureux", continue l'hon. M. Perrault, "de réitérer à MM. Timmins et Cameron nos félicitations et nos remerciements pour leur action patriotique."

Le ministre fit ensuite l'éloge de MM. Timmins et Cameron. Il rappela que nous devons à M. Timmins le développement minier du nord-ouest de Québec : "Il a rempli une mission qui lui fait honneur", ajouta-t-il, "et il l'a fait non seulement dans son intérêt personnel mais pour le bien du pays. Je dois dire que j'ai presque offensé la modestie de ces deux excellents citoyens en informant la Chambre et la province de leur don généreux."

L'honorable M. Perrault rappela que M. Cameron fut un grand admirateur de Laurier et qu'en se joignant à M. Timmins dans ce beau geste il a voulu témoigner des beaux sentiments qui unissent les Canadiens anglais et français dans notre province.

Le ministre de la Colonisation pria ensuite le Premier-Ministre de remercier MM. Timmins et Cameron au nom de la province.

"Il y aura bientôt dix ans", déclara l'hon. M. Taschereau, "que le Canada a perdu l'homme illustre que fut Sir Wilfrid Laurier et sa mémoire est vénérée plus que jamais en notre pays. Il ne faut pas s'en étonner car l'œuvre de sa vie fut d'unir dans la concorde les races qui habitent le Dominion. Nous ne pouvons mieux honorer la mémoire de Sir Wilfrid qu'en conservant comme un musée la maison qu'il habitait à Arthabaska, le village qui compte mon collègue de la Colonisation parmi ses plus éminents citoyens."

Le Premier-Ministre fit à son tour l'éloge de MM. Timmins et Cameron, les remercia de leur générosité et invita les convives à boire à leur santé.

M. N.-A. Timmins fut longuement applaudi lorsqu'il se leva pour remercier les honorables MM. Perrault et Taschereau.

"Je n'ai aucun mérite dans tout cela", dit modestement M. Timmins, "car c'est l'hon. M. Perrault qui a eu l'heureuse idée de transformer en musée, dans son cher village d'Arthabaska, la maison de Sir Wilfrid, mais je suis heureux d'y avoir contribué et je considère que cette souscription est un des beaux souvenirs de ma vie. Le ministre de la Colonisation, des Mines et Pêcheries a parlé du développement minier de la province de Québec. Je profite de cette occasion pour dire que sans l'hon. M. Perrault nous n'aurions pu assurer à cette province le développement de ses belles richesses minières. Il nous a donné de bonnes lois, il nous a bâti des routes et c'est grâce à lui que nous voyons aujourd'hui une si grande activité dans le nord-ouest de Québec."

M. Kirk Cameron prit la parole après M. Timmins et parla de Sir Wilfrid Laurier en homme qui connaît l'histoire de notre ancien Premier Ministre. Les convives l'applaudirent avec enthousiasme.

"En 1853", dit M. Cameron, "une famille modeste de St-Lin eut la vision de ce que pouvait devenir Wilfrid Laurier et ses parents l'envoyèrent apprendre l'anglais dans une école de New Glasgow, un petit village situé non loin de sa paroisse natale. C'est la maîtrise de la langue anglaise qui a permis à ce grand Canadien-Français de devenir le premier citoyen du pays."

M. Cameron rappela alors un souvenir personnel : "Un jour", dit-il, "je causais avec Sir Wilfrid et je lui citais Milton. Tout à coup, la mémoire me fit défaut et Laurier continua ma citation. Il connaissait les poètes anglais mieux que moi."

"Laurier a montré son incomparable supériorité en plusieurs occasions", poursuivit M. Cameron. "En 1867, le parti libéral comptait à Ottawa des hommes comme Cartwright, Blake, Mills et cependant c'est un Canadien-Français qui fut jugé digne de devenir le chef des libéraux. En 1897, lorsqu'il était devenu Premier-Ministre du Canada, le grand Joe Chamberlain voulait fonder les colonies et la mère-patrie dans un grand tout, qui serait devenu l'Empire Britannique. Laurier déjoua les plans de Chamberlain et c'est à lui que nous devons que le Canada soit devenu une nation dans le Commonwealth des nations britanniques. C'est encore à Laurier que l'Afrique-Sud doit son titre de nation, car au lendemain de la guerre du Transvaal, on voulait en faire une simple colonie. Cette politique de Laurier a été continuée par Sir Robert Borden et M. Mackenzie King marche aujourd'hui sur les traces de Laurier et Borden."

M. Cameron montra encore quel homme charmant fut Laurier en rappelant une anecdote : "En 1917", dit-il, "lorsque Sir Wilfrid était aux prises avec les grands problèmes de la guerre et qu'il avait à faire face à une situation extraordinaire dans son parti, il reçut un jour une lettre d'un jeune écolier dont le père était un admirateur du grand homme. Le jeune écolier écrivait à M. Laurier pour le féliciter de son attitude puis comme il avait rendu visite à Sir Wilfrid avec son père, quelque temps avant, il lui demande : 'Avez-vous toujours votre beau petit chien, qui me plaisait tant ? Je voudrais bien le revoir'."

"Sir Wilfrid", raconta M. Cameron, "malgré ses soucis et ses travaux, prit sa plume et répondit de sa propre main au jeune écolier.

Je l'ai ici cette lettre". Et M. Cameron en lut des passages. Citons celui-ci, où l'on voit l'intérêt que prenait le grand Laurier aux petits enfants.

"J'espère que tu viendras me voir l'été prochain", écrivait Sir Wilfrid Laurier à son jeune admirateur. "Je ne t'invite pas avant cela, car je ne veux pas que tu manques un seul jour de tes classes. Lorsque tu seras avec nous, tu retrouveras mon petit chien, que j'ai toujours, et je te montrerai un livre dans lequel tu verras de belles histoires sur celui qui est peut-être un des meilleurs amis de l'homme."

Nous pourrions bien ajouter (ce que M. Cameron n'a pas dit) que Sir Wilfrid Laurier prenait le temps d'écrire cette lettre au moment où il avait à envisager les perspectives d'une lutte électorale au cours de laquelle il fut abandonné par des hommes politiques éminents, dont il avait assuré la fortune.

En terminant son discours, M. Cameron remercia l'hon. M. Perrault de son beau témoignage de gratitude et la réunion prit fin, le Premier-Ministre et ses collègues devant retourner au Parlement pour la séance de la Chambre à 3 heures hier après-midi.

"L'EVENEMENT".

Anniversaire d'un grand Deuil

Le dix-sept février évoque dans nos mémoires le souvenir d'un deuil national. C'est en effet à cette date, durant l'hiver de 1919, que la nation canadienne apprit la disparition de l'un des plus grandes figures de l'histoire politique de ce pays, nous voulons parler de sir Wilfrid Laurier.

Dimanche était donc le dixième anniversaire de la mort de ce chef regretté. Nous ne pouvons nous empêcher de nous recueillir un moment dans la pensée de cette personnalité qui, même de l'au-delà, ne cesse d'inspirer les âmes dirigeantes du pays auquel il avait voué toute sa vie.

Mêlé activement à la vie publique canadienne pendant près de cinquante ans, c'est-à-dire, de 1871 à 1919, sir Wilfrid Laurier a dominé toute une époque par son talent, sa large vision, sa merveilleuse diplomatie, sa droiture, son désintéressement et sa constante popularité.

Dès avant 1910, l'un de ses intimes écrivait : "Le régime Laurier, éclairé par les lumières d'un esprit large et prévoyant, a donc fait vivre le Canada, depuis treize ans, dans une atmosphère de sereine prospérité. On sent qu'une main ferme autant que modérée ne cesse de donner le coup de barre qui tient le vaisseau en dehors des récifs et loin des parages dangereux. Le pilote qui le dirige est bien connu; nul homme politique, à raison des qualités de son esprit et de la dignité de son caractère, n'a pénétré plus avant que M. Laurier dans l'affection du peuple canadien."

Le temps n'a pas diminué cette affection profonde. Dans toutes les assemblées, même celles où il n'est nullement question de politique, il suffit de prononcer son nom pour susciter des enthousiasmes. Et les adversaires de sa politique eux-mêmes, maintenant que les passions de partis se sont tues autour de son souvenir, entourent sa renommée de vénération et de respect.

Ardent et sincère patriote, sir Wilfrid Laurier avait su renfermer dans de frappantes formules son esprit national. C'est ainsi qu'il disait : "Nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la vie, nous sommes fidèles à la grande nation qui nous a donné la liberté". Par ces mots, il traçait à tous un double devoir : celui du souvenir affectueux envers la France et celui de la loyauté envers la nouvelle mère-patrie. Par cette formule, il se montrait Canadien dans toute l'acception du mot, trouvant le moyen de concilier, sur cette terre habitée par deux grandes races, l'élément britannique et l'élément français, fusionnés dans une affection commune à cette terre d'Amérique.

S'imposant ainsi, par sa largeur de vue, à toutes les provinces du Dominion, il put s'établir assez solidement dans tous les cœurs pour travailler sans relâche au progrès et à la prospérité du Canada tout entier. Son règne marquera l'ère la plus heureuse probablement de toute l'histoire de ce pays. Depuis son arrivée au pouvoir jusqu'en 1911, le Canada fit une ascension continue dans tous les domaines, et c'est sans doute par suite de sa lumineuse politique que notre patrie a acquis tant de prestige aux yeux du monde entier.

La province de Québec a des raisons particulières d'honorer la mémoire de sir Wilfrid Laurier. Nos compatriotes ne manqueraient pas à ce devoir. Nous sommes heureux, par exemple, de souligner ici l'initiative prise par l'honorable M. Perrault de transformer en un musée la maison du grand homme, à Arthabaska. Jeudi dernier, le ministre de la colonisation disait à ce sujet : "Il y aura bientôt dix ans que le Canada a perdu l'homme illustre que fut Sir Wilfrid Laurier, et son souvenir est vénéré plus que jamais en notre pays. Il ne faut pas s'en étonner, car l'œuvre de sa vie fut d'unir dans la concorde les races qui habitent le Dominion."

Nous nous associons de tout cœur à cette pensée. Et ici même, dans le comté de Québec-Est, où Laurier fut tant de fois acclamé, nos concitoyens feront monter vers le grand disparu l'hommage de leur cœur attristé.

Vingt-cinq Ans de vie publique

L'honorable Ernest Lapointe a fêté le 12 du courant, le vingt-cinquième anniversaire de son entrée officielle dans la politique canadienne. C'est en effet le 12 février 1904 qu'il était élu pour la première fois député du comté de Kamouraska. Il n'avait pas encore trente ans. Fils d'une modeste famille de Saint-Eloi, il n'apportait à son pays que son talent, son courage et son immense désir de bien faire. Et les citoyens de l'une des plus belles divisions rurales de la province de Québec, ayant confiance en sa physionomie franche et ouverte, en sa profonde et vive intelligence et en sa parole chaude et sympathique, étaient heureux de le déléguer dans la capitale fédérale.

Le jeune député d'alors a répondu, et au-delà, aux espérances que l'on fondait sur lui. Car pendant ce dernier quart de siècle, l'honorable Ernest Lapointe s'est créé un nom et une carrière qui commandent l'admiration de tous ses compatriotes. Entré dans l'arène au moment où sir Wilfrid Laurier, dans toute sa force, orientait le Canada vers tous les progrès, il prit pour modèle et idéal ce grand Canadien, dont il fut dès le début le disciple le plus fervent et, plus tard, le lieutenant le plus dévoué et le plus valeureux.

Le ministre de la justice est en effet aujourd'hui le successeur authentique et incontestable de sir Wilfrid Laurier. De lui il a reçu en héritage le désintéressement complet, le dévouement le plus entier aux choses nationales, la sûreté des doctrines politiques, l'esprit vraiment canadien et même la grande popularité. Le peuple lui-même l'avait désigné à cette succession depuis longtemps, puisque, en 1919, après la mort de Laurier, on allait le chercher dans son comté de Kamouraska, pour le faire élire député de Québec-Est, château-fort du libéralisme, où le regretté disparu avait obtenu ses plus beaux triomphes.

Il y aurait long à dire sur la carrière de l'honorable M. Lapointe. N'ayant jamais connu la défaite, il a subi avec un succès constant huit élections consécutives, d'abord dans Kamouraska, en 1904, 1908, 1911 et 1917, puis dans Québec-Est en 1919, 1921, 1925 et 1926. Il a passé par tous les stades. D'abord simple député ministériel, de 1904 à 1904, il connut ensuite dix années d'opposition, à côté de Laurier.

Pas un instant son courage ne faiblit, même quand l'horizon s'assombrissait pour le parti qui lui était cher. Il avait confiance que la justice et la vérité triompheraient, et pour hâter ce triomphe, il luttait vaillamment et intelligemment.

Devenu ministre en 1921, il fut tout de suite le bras droit du premier ministre, l'honorable Mackenzie King. Depuis, il n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans la politique du pays. Canadien avant tout, jaloux d'affirmer à la face du monde la personnalité et l'autonomie canadiennes, il a été mêlé intimement à tous les grands mouvements d'évolution qui ont fait du Canada et même de toutes les parties du commonwealth britannique des nations maîtresses de leurs destinées et pouvant prendre part librement et sans sujétion à la politique internationale. Il était présent à la Société des Nations en 1922 ; il assistait, avec l'honorable King, à la conférence impériale de 1926 ; il représentait le Canada en Australie en 1927. Entre temps, il avait été le premier Canadien à signer au nom du Dominion, sans l'assistance de l'ambassadeur britannique.

En un mot, l'ancien député de Kamouraska, successeur de Laurier dans Québec-Est, comptera, dans l'histoire, pour l'un des hommes qui auront le plus contribué à éliminer de la politique intérieure du Canada toute ingérence extrinsèque et qui, en outre, auront lancé ce pays dans la vaste et importante diplomatie universelle. Mais cette œuvre très haute, exempte des misérables contingences de la petite politique, ne l'a pas empêché de veiller aux intérêts domestiques de la nation. Il fait partie d'un gouvernement sous lequel tous les progrès économiques s'affirment depuis des années et qui inspire une confiance sans limites pour l'avenir.

Nous serait-il permis de dire ici que l'honorable M. Lapointe, en servant constamment les intérêts de ses compatriotes, n'a pas songé à lui-même. En se livrant à sa profession et aux affaires, à une époque où le Canada se développait rapidement, il aurait pu acquérir, comme tant d'autres, une fortune considérable. Il ne l'a pas voulu. Pendant vingt-cinq ans, il a appartenu tout entier à son pays, et cela, sans interruption. Le meilleur temps de l'année, il l'a consacré à son comté et à sa nation. Depuis qu'il est ministre surtout, c'est douze mois l'an qu'il donne à sa haute fonction. Pour ce désintéressement, le pays a contracté envers lui une forte dette.

Nous espérons que le ministre de la justice restera longtemps encore dans l'arène. Le Canada a besoin de lui. Son parti ne saurait le perdre sans s'affaiblir beaucoup. Libéral dans toute l'acception du mot, il est de ceux pour qui l'avenir importe plus que le passé. Respectueux de la saine tradition, il va quand même de l'avant sans cesse sur la voie de l'évolution, et, pour marcher ainsi vers l'idéal, il possède une vision profonde qui lui permet de voir loin et juste. Ce sont des hommes de cette trempe qui font les pays.

LA MEMOIRE DE LAURIER

Ottawa, 18.—Le dixième anniversaire de la mort de Sir Wilfrid Laurier, décédé le 17 février 1919, a donné lieu, hier, à une touchante cérémonie dans la capitale fédérale.

A trois heures moins sept minutes, heure exacte de la mort du grand homme d'Etat canadien, un bon groupe de politiques libéraux s'étaient réunis devant la statue de Laurier sur la colline du Parlement. Et à l'heure précise de la mort de Sir Wilfrid une minute de silence fut observée pendant laquelle tous les esprits tournèrent leur pensée vers le souvenir de cet ancien chef du libéralisme canadien.

Feu Mme Sifroid Sirois

A Arthabaska est décédée le 10 février courant Madame Sifroid Sirois, née Cécilia Dumont, à l'âge de 50 ans.

Les funérailles ont eu lieu en l'église d'Arthabaska le 12 février. La levée du corps fut faite par M. le chanoine L. A. Côté, curé de la paroisse qui chanta le service assisté de M. l'abbé Beaulieu comme diacre et de M. l'abbé Arthur Bergeron, comme sous-diacre.

L'orgue était sous la direction de M. Charlebois, organiste. Le chant fut fait par les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes. Le corbillard était conduit par M. Moïse Couture et M. Wilfrid Verville portait la croix.

Les porteurs étaient MM. Alex. Dumont, Ovide Dumont, des Trois-Rivières ; Camille Dumont, d'Arthabaska, ses neveux ; MM. Alexandre Pellerin, Alexandre Bérubé, Xavier Labbé, amis de la famille. Elle laisse pour pleurer sa perte son époux M. Sifroid Sirois, un fils, M. Origène Sirois, et trois filles : Julie-Anna, Aliette et Gilberte ; un frère, M. Pierre Dumont, de Lewiston, Maine, une sœur (Alexina) Mme François Boucher de St-André de Kamouraska.

Conduisaient le deuil : M. Sifroid Sirois, son époux, ses enfants, ses beaux-frères, MM. François Robitaille, de Québec, Eugène Sirois, de St-Pascal ; sa sœur, Mme François Boucher, de St-André, sa belle-sœur, Mme veuve Joseph Dumont, de St-André ; ses neveux et nièces, MM. et Mmes Alex. Dumont, Ovide Dumont, Mme Armand Lefebvre, Mlle Bertha Dumont, des Trois-Rivières ; Mlle Marie-Ange Robitaille, de Québec, M. et Mme Camille Dumont, d'Arthabaska.

On remarquait également parmi la foule les révérendes Sœurs de la Congrégation et leurs élèves, M. et Mme Alexandre Pellerin, Mmes Yvonne et Lauriane Pellerin, MM. Lionel et Antonio Pellerin, Mme Raoul Pellerin, de Victoriaville, Mlle Bertha Morin, de Chaudière ; MM. Alexandre et Joseph Bérubé, Mlle Marianne Bérubé, M. et Mme Alfred Marchand, M. et Mme Barthélémy Carignan, Mme Amédée Pellerin, M. Uric Pellerin, Mme Joseph Gosselin, M. et Mme Moïse Couture, M. et Mme Edmond Pellerin, M. et Mme Philibert Pouliot, M. et Mme Edmond Pouliot, M. et Mme Wilfrid Verville, M. et Mme Lauréat Angers, M. Joseph Lavoie, M. et Mme Xavier Labbé, MM. Gustave et Jules Baril, Mme J. B. Leblanc,

M. N. Blanchette, M. Alphonse Croteau, M. et Mme Edmond Pellerin, M. et Mme Albert Houde, M. et Mme Joseph Houde, M. et Mme C. Blanchette, Mme Nazarine Croteau, Mme Champoux, M. Ernest Daigle, Mlle Olive Beaudet, Mme Vve Poirier, M. Maurice Fortier, Mlles Paris, Mlles Lavigne, Mlle Emérida Simoneau, Mme Alphonse Michaud, Mlle Denault, M. Gustave Picher, M. Lévis Bergeron, M. et Mme Philippe Coulombe, M. Michel, Mme Richard Fleury, M. Ramsay, Mlle Maheu, M. Albert Houle, M. C. R. Garneau, Mlle Blanchette, M. Ephrem Lemieux, M. Gaston Quesnel, M. Boucher, M. et Mme Arthur Blanchet, M. Albert Bergeron, M. Joseph Labbé, Mme Joseph Lemieux, MM. J. Thérien, Philippe Poudrier, Agnor Filteau, P. Lambert, L. P. Beaudet, Mme Achille Hamel, Madame P. Fleury, Mlle Blanche Gendreau, Mlle Cécile Compagnie, Mme Charles Roux, Mme Vidal, Mme Alfred Roy, M. Joseph Boissjoli, Mlle Juliette Baril, M. Joseph Baril, Mme Emile Blanchet, Mme Guillemette, W. Willie Lespinay, M. Ernest Bécotte, Mme Willie Lespinay, Mlle Holande Houle et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies.

Messes privilégiées : Les familles Alex. Dumont et Lefebvre, Mme veuve Joseph Dumont, la famille Frs Robitaille, la famille François Boucher, Mlle A. Boucher, M. et Mme Ludger Dumont, Mme J. A. Chamberland, M. et Mme Ovide Dumont, M. et Mme Camille Dumont, la famille J. E. Sirois.

Bouquets spirituels : Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame du couvent d'Arthabaska et leurs pensionnaires et les externes de la seconde classe ; Mlles E. Dumont, Malie-Louise Sirois, M. et Mme Alexandre Pellerin, M. et Mme Raoul Pellerin, M. et Mme Wilfrid Verville, Mlle M. Bérubé et ses élèves, M. Arsène Bérubé, ecclésiastique, M. et Mme J. Lavoie, la famille Ed. Pouliot.

Sympathies : Sœur Marie de la Providence, Sœur M. Salomé, M. G. Dumont, Mme veuve E. Dumont, M. Pierre Dumont, M. et Mme E. Bossé, Mme veuve Philippe Marquis, révérend Frère Robert des Ecoles Chrétiennes, M. Roland Sirois, Mme veuve Adjuvum Dumont, Mme Walter Cloutier, Mme veuve Félix Verville, M. G. Verville, M. et Mme J. B. Sirois, M. et Mme J. O. Côté, M. G. Baril, M. et Mme M. Couture, Mlle Alice Couture, Mme J. B. Leblanc, Mlle E. Leblanc, M. et Mme Alph. Labbé, M. et Mme J. Labbé, M. et Mme J. E. Baril, la famille F. X. Labbé, M. et Mme J. O. Garneau, M. Uric Pellerin, M. et Mme J. Alphonse Dubois, Mme veuve Félix Dumont, la famille J. Houde.

Grand'messe : la famille J. E. Sirois.

"L'Union des Cantons de l'Est" réitére à la famille l'expression de ses sincères sympathies.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Jeudi, le 28 février, à neuf heures et demie, sera chanté en l'église de Victoriaville le service anniversaire de feu J. N. Mailhot, époux de Madame Juliette Larivière.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOTES LOCALES

On a chanté le "Te Deum" après la grand'messe, dimanche dernier dans toutes les églises du monde catholique, à la suite du règlement de la question romaine. Cette cérémonie avait revêtu un caractère tout à fait particulier dans certaines églises où des détachements de zouaves pontificaux avaient pris place.

Mercredi, vendredi et samedi de cette semaine est le jeûne des Quatre-Temps de la saison du printemps.

L'honorable M. et Mme J. E. Perrault sont retournés à Québec lundi après avoir passé la fin de semaine ici.

M. Edgar Laliberté, notaire, de Warwick, était de passage ici samedi dernier.

M. J. V. Marceau, protonotaire, est allé passer la fin de semaine à Montréal.

Mlle Albertine Belleau passe quelques jours en promenade à Québec.

Mademoiselle Claire Garneau est revenue d'une promenade à Québec.

Le prochain terme de la cour du magistrat aura lieu le 5 mars prochain.

ROMANS—Livre National, usagé, 7 pour un dollar. Livre favori 15 pour un dollar. Franco. La Cité des Livres, 4430 rue St-Denis, Montréal. 14 fév. 4 f.

M. A. Desautels, de Québec, a passé la fin de semaine en visite en notre ville.

M. Rolland Gendreau, de Montréal, passe quelque temps dans sa famille.

M. Wilfrid Girouard, M.P., qui passe le temps de la session à Ottawa, est attendu ici samedi midi.

Mlle Cécile Lebeuf, de Québec, était de passage lundi chez Mlles A., G., M., et Fernande Maheu.

Nous regrettons d'apprendre la maladie grave de M. Ferdinand Thérien, cultivateur de cette paroisse. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

M. Pierre Roberge, de Victoriaville, est revenu d'une promenade aux Etats-Unis, où il a visité Manchester, N.-H., Salem, Mass., New Bedford, Mass., Cambridge, Mass.

M. J. N. Couture et sa fille Lucile sont partis pour une promenade à Montréal.

M. Honoré Girouard, ingénieur civil, de Drummondville, était en visite la semaine dernière chez M. et Mme J. E. Girouard.

M. Albert Bergeron est allé en voyage à Sherbrooke, aujourd'hui.

Mme Edouard Miville, de Victoriaville, est venue en visite chez Mme J. E. Girouard, ces jours derniers.

M. Jules Poisson, avocat, est allé à Québec vendredi dernier.

Mme Hervé Girouard, de Princeville, est en visite chez M. et Mme J. E. Girouard.

PROPRIETE A VENDRE.—Bonne propriété, bien entretenue, terrain de 72 pds de front par 200 pds de profondeur, dans le quartier résidentiel à Arthabaska, P. Q., à proximité de l'Eglise, du Couvent et du Collège. Conditions faciles.

Pour plus d'information s'adresser à

ADELARD MAHEU, Arthabaska, P. Q.

7 fév. 1 m.

PERDU.—Un chien de chasse, race "Hunt" tête jaune et blanc et le corps taché noir et blanc. La personne qui l'aura trouvé est priée d'en informer MM. Labbé et Frère, Arthabaska, où une récompense généreuse lui sera donnée.

MEDECIN DEMANDE

Un bon médecin (jeune ou vieux), trouverait un endroit avantageux pour exercer sa profession dans la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, comté de Nicolet, située sur les bords du St-Laurent. La paroisse voisine, Ste-Cécile de Lévrard, ne possède pas elle non plus de médecin.

Venez visiter notre Librairie. Vous serez les bienvenus et vous aurez une idée de ce que nous avons en magasin.

L'EPAULE
ETAIT PRISE"Fruit-a-tives" mit fin à son
rhumatisme

M. FLOYD

"Fruit-a-tives" lui soulagea les reins—le libéra de l'excès d'acide et des déchets toxiques—lui régularisa les intestins—lui purifia le sang. C'est pourquoi M. S. Floyd, de Nanaimo, C.B., n'a plus de rhumatisme.

"Je souffrais de rhumatisme aux épaules. Comme plusieurs de mes amis faisaient usage de 'Fruit-a-tives', je décidai de l'essayer. Le mal cessa en peu de temps. Ce remède est le premier qui me soulagea. Je le trouve vraiment merveilleux."

Si vous souffrez de rhumatisme aux bras, aux jambes, au dos, de névralgie ou de maux de tête, prenez "Fruit-a-tives", 25c. et 50c. la boîte chez tous les marchands.

FUNERAILLES
DE M. L'ABBE
G. BOURBEAU

Victoriaville, 12.—Les funérailles de M. l'abbé Gustave Bourbeau, curé de Tingwick, décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'âge de 58 ans à la suite d'une opération chirurgicale, ont été une manifestation grandiose de la vénération que tous portaient envers ce pieux et saint prêtre. La foule s'est portée avec empressement au débarcadère, à son arrivée à Victoriaville, et une longue procession suivit la dépouille mortelle jusqu'à Tingwick.

La paroisse entière de Tingwick est venue prier pour ce vénérable prêtre pour ce père spirituel incomparable, ce zélé et dévoué père des malheureux. Il y eut aussi des foules de toutes nos paroisses environnantes, ainsi que de Montréal, de Lévis, de Québec, des Trois-Rivières.

Avec feu Monsieur l'abbé Gustave Bourbeau, disparaît une figure des plus sympathiques du clergé nicolétain. Homme distingué, aux manières affables, d'une politesse exquise, il savait attirer à lui tous les cœurs. Bon et charitable, il exerçait ses fonctions sacerdotales, toujours animé du plus grand zèle, et n'ayant en vue que le salut des âmes. Toujours au poste, il dirigeait d'une main habile, les affaires temporelles et spirituelles de sa paroisse.

C'est donc un grand deuil pour la famille, les paroissiens et le clergé, que la disparition de ce prêtre modèle, qui a passé sa vie en faisant le bien.

M. l'abbé Bourbeau était le fils de feu M. et Mme Octave Bourbeau, de Victoriaville et était né le 29 octobre 1870. Il avait fait ses études commerciales chez les Rvds Frères du Sacré-Cœur, à Arthabaska, ses études classiques au collège de Lévis.

C'est au Séminaire de St-Sulpice à Montréal que M. l'abbé Bourbeau a fait ses études théologiques.

Il fut ordonné prêtre à Victoriaville le 28 octobre 1895, par Mgr Gravel.

M. l'abbé Bourbeau a été successivement curé à St-Louis de Blandford, South Durham et Tingwick.

La dépouille mortelle a été déposée dans le cimetière de la paroisse selon le désir de M. l'abbé Bourbeau pour y dormir en paix au milieu de ses chers défunts.

M. l'abbé Bourbeau laisse pour le pleurer ses frères, Richard Bourbeau, de Montréal, Emile et Edouard Bourbeau, de Victoriaville; ses sœurs, Mmes Donat Faucher, Olivier Pepin et A. Fraser de Montréal, et Mmes Hermine et Béatrice Bourbeau de Victoriaville.

Le service funèbre fut chanté par le chanoine Jos. Bourgeois, du Séminaire de Nicolet, et cousin du défunt. MM. les abbés E. A. Champoux, curé de St-Joachim, et Charles-Edouard Turgeon chapelain du couvent Notre-Dame des Anges, de Québec, agissaient respectivement comme diacre et sous diacre.

A l'orgue un choeur puissant, sous la direction de M. Camille Duguay, exécuta la messe des morts harmonisée. Les solistes furent MM. Charles Hince, Pierre Lallier, U. Fréchette, Edna Lallier, Jos. Labrecque, P. R. Lallier et Pierre Bourbeau. Mlle Bourbeau touchait l'orgue. Avant le Libéra, M. Camille Duguay chanta

le "Lacrymosa" de Daveluy, et à la fin de la messe, M. Napol Lalliberté, avocat, rendit "Vierge Sainte".

La nef était littéralement remplie et nous pouvions remarquer dans le chœur, Mgr Onil Milot, P.D., V.G., M. le chanoine S. Poirier, curé de Princeville, et MM. les abbés Ludger Morin, représentant du Collège de Lévis, M. Gastonguay, curé d'Asbestos, Elisée Gravel, curé de Warwick, A. A. Gervais, curé de Danville, J. S. Bibeau, curé de St-Rémi, Léon Farly, curé de Ste-Elisabeth, P. E. Lassonde, curé de Sainte-Hélène, Wellie Roux, vicaire à Victoriaville, Henri Thiébaud, de l'évêché de Nicolet, E. Lemire, vicaire à Warwick, J. Charles Bourge, vicaire à Asbestos, Roméo Côté, vicaire à Danville, J. C. Longval, vicaire de la paroisse.

Conduisaient le deuil: ses frères, Richard, Emile et Edouard, de Victoriaville. Parmi les autres parents, nommons MM. J. H. Bourbeau, Napol Lalliberté, Frère Liguori, A. Bourbeau, Albert Bourbeau, et quelques intimes de la famille dont MM. Ovide Baril, de Warwick, Henri Levasseur, de Victoriaville, Alexandre Giroux, John Muldoon, Michael Foy, Jean-Charles Faucher, Fernand Bourbeau, Albert Audet dit Lapointe, P. E. Bourbeau, Wilfrid Lalliberté, avocat, de Victoriaville, François Deserre et Jacques Bourbeau.

Offrandes de Messes: M. et Mme Emile Bourbeau, M. et Mme Ed. Bourbeau, Mme J. A. Fraser, Mme Faucher, Mlle Rainville, Mlle Hermine Bourbeau, la famille P. N. Cayouette, la chorale de St-Patrice de Tingwick, MM. J. E. Fouquet, C. S. Lepage, Alexandre Giroux, Ovide Baril, la famille Alex. Gaudet, Mme C. R. Goudreau, M. et Mme Napol Lalliberté, M. et Mme Lucien Daveluy, M. et Mme Désiré Baril, M. et Mme Lucien Baril, MM. et Mmes Wilfrid Lalliberté, Cyrille Thiébaud, J. C. Gauthier, M. Paquin, A. R. Poitras, D. O. Bourbeau, M. Marc Morin, Mlle E. Roux, les révérendes Srs de l'Assommoir de Warwick, M. et Mme Ferdinand Marcotte, M. Félix Ouellette, M. Léopold Bérubé, Mme A. B. Dunn, Mme C. G. Couillard, MM. et Mmes J. W. Paradis, Louis Richard Bourbeau, Alfred Paradis, A. Gariépy, M. Napoléon Baril, Mme J. E. Bourbeau.

Bouquets spirituels: Les RR. Frs du Sacré-Cœur, les Dames religieuses et leurs élèves du couvent de Warwick, la Société de l'Apostolat de la prière, les religieuses Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu, M. et Mme Adélaïde Maheu, M. et Mme Fernand Cayouette, M. François Labrecque, M. et Mme J. C. Beaudoin, M. et Mme Camille Rheault, M. F. V. Lessard, M. et Mme Maurice Pepin, Mlle Rachel Houle, la famille William Meunier, Mlle Laura Leblanc, Mlle Eveline Comeau, M. Nazaire Roux et Ulric Fréchet, la famille Henri Boutin, M. et Mme A. Simoneau, M. et Mme Jos. Courtois, la famille W. Roberge, C. A. Cayouette, la famille Leblanc, Mlle Laura Baril et les élèves de l'école du village.

La famille a reçu, en plus, de nombreux témoignages de sympathies par télégrammes, lettres et cartes, venant un peu partout à travers la Province, où la famille Bourbeau est bien connue.

Daveluyville

—M. P. Poudrier, de passage à Daveluyville.

—Mlle Marie-Rose Plourde et M. Jeffrey Plourde, de St-Wenceslas, en promenade chez des parents et amis.

—M. Jeffrey Bédard a été nommé conseiller de notre village en remplacement de M. Georges Duhamel, démissionnaire.

—M. Armand Desjarlais, inspecteur, a fait la visite des écoles de la paroisse la semaine dernière.

—M. et Mme Bernard Rajotte ainsi que leur fille, Jeanne d'Arc, de Wickham, sont venus passer quelque temps chez M. Eugène Clair.

—M. Urbain Lorange est de retour d'un voyage de quelques mois aux Etats-Unis.

—M. et Mme Rosario Lebel, en promenade chez M. A. Dumont.

—M. et Mme Emile Beaudet ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé sous les prénoms de Joseph-Paul-Roger. Parrain et marraine, M. et Mme Lucien Beaudet, oncle et tante de l'enfant.

CREATION D'UN ORGANISME DE GEOLOGIE ET ENCOURAGEMENT AUX PROSPECTEURS

L'honorable M. Perrault présente un projet de loi très important. Modifications à la Loi des Mines.—Des géologues formés dans notre province... Les prospecteurs éloignés auront des

(Par Irénée Masson)

La création d'un organisme entièrement nouveau en cette province et qui donnera à nos jeunes gens l'avantage de se diriger vers une nouvelle profession et un encouragement offert aux prospecteurs qui vont travailler dans les régions éloignées des centres: telles sont les deux fins que recherche l'honorable M. J.-E. Perrault, ministre des Mines, dans le projet de loi qu'il présente, cette année, à l'Assemblée Législative.

Cet organisme nouveau sera constitué par un bureau de géologie et de minéralogie au Service des mines et la reconnaissance des diplômés universitaires accordés à des étudiants qui auront fait des études spéciales en géologie et en minéralogie.

Cet encouragement offert aux prospecteurs consiste dans de plus longs délais accordés à ceux-ci avant de les obliger à payer la taxe.

Ce projet de loi important sera probablement étudié au cours de la semaine prochaine.

La clause la plus intéressante de ce bill est sans doute celle qui a trait à la création d'un organisme de géologie et de minéralogie. Elle se lit comme suit:

"Dans le but d'aider et promouvoir le développement de l'industrie minière dans la province, il sera loisible au ministre de créer au service des mines, un organisme de géologie et de minéralogie dont les fonctions seront de:

a. Faire des explorations et des études sur le terrain pour exécuter des levés géologiques et minéralogiques;

b. Publier des cartes et des rapports géologiques et minéralogiques pour rendre publics les résultats de ces travaux."

Et dans le même bill, il est dit que "les géologues devront être porteurs d'un degré universitaire obtenu après des études spéciales en géologie et en minéralogie."

Nul doute que l'on verra, dans ce domaine, se répéter ce qui s'est passé lors de la création en cette province d'une école de génie forestier. C'est grâce au gouvernement provincial que cette profession est née chez nous et c'est grâce à l'encouragement donné aux premiers ingénieurs-forestiers que cette profession a recruté, depuis, de nombreux et habiles sujets.

Le projet de loi de M. Perrault attribue, comme on le voit, diverses fonctions aux géologues. En voici une autre:

"Les inspecteurs, les géologues, les constables ou officiers de paix peuvent, en tout temps, entrer avec leurs aides tant sur les terres

publiques, pour y remplir leurs fonctions et exécuter les travaux qui leur sont assignés, et peuvent exiger de tout détenteur de claims porteur de permis d'exploitation ou propriétaire de terrain, et de leurs employés, toutes les facilités et l'assistance nécessaires à cette fin."

PROSPECTION

Le projet de loi de l'honorable M. Perrault comporte aussi un encouragement donné aux prospecteurs qui travaillent dans les régions éloignées.

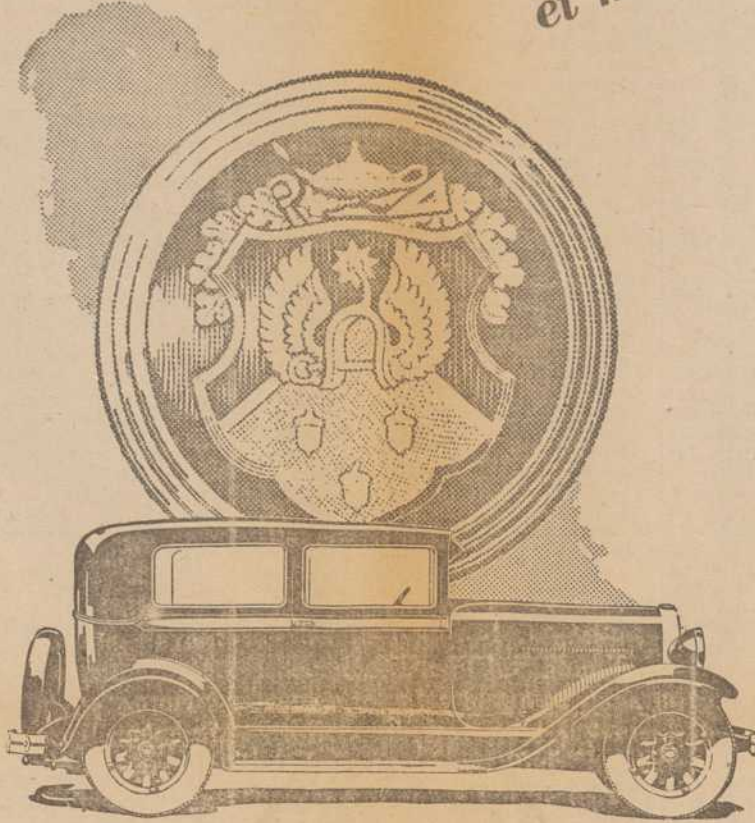
La loi actuelle dit que tout détenteur de claims doit, dans un délai de douze mois à compter de la date inscrite sur les piquets, se munir d'un permis d'exploitation. Le ministre des mines propose l'amendement suivant qui a son importance: "Ce délai est toutefois de vingt-quatre mois quand il s'agit de claims situés à cent milles ou plus d'un chemin de fer, en ligne droite." Cet amendement constitue le premier encouragement offert aux prospecteurs qui s'en vont faire des travaux dans des régions éloignées.

Dans le passé, le prospecteur qui demandait un permis d'exploitation devait déclarer qu'il avait travaillé pendant au moins 25 jours par 40 acres ou par fraction de 40 acres. S'il avait fait plus que cela, rien ne le forçait à le dire. Un amendement que propose M. Perrault veut que le prospecteur déclare tous les travaux qu'il aura faits. Ainsi, si un prospecteur a fait plus que 25 jours par 40 acres, il aura la chance qu'on lui tienne compte de ce surplus.

Puis, voici un autre amendement qui comporte un nouvel encouragement aux prospecteurs éloignés: "S'il s'agit de claims situés à cent milles ou plus d'un chemin de fer, les travaux que doit faire ou faire faire le détenteur de claims pendant le délai de vingt-quatre mois qui lui est accordé, doivent être équivalents à cinquante journées de huit heures par quarante acres, ou fraction de quarante acres ayant vingt acres ou plus en superficie, et à vingt-cinq journées de huit heures par fraction de quarante acres ayant moins de vingt acres de superficie; et la moitié au moins de ces travaux doit être exécutée pendant les premiers douze mois. A défaut par le détenteur de claims d'établir la satisfaction du ministre, à l'expiration des premiers douze mois, qu'il s'est conformé aux dispositions de la présente loi, il perdra tous ses droits et privilèges, à moins toutefois qu'il n'obtienne un permis d'exploitation sur paiement d'une rente supplémentaire."

Comme on le voit, c'est à tort que l'opposition a reproché au gouvernement de ne pas encourager suffisamment les prospecteurs. C'est la politique du gouvernement qui, dans le passé, a provoqué le merveilleux développement minier que nous constatons actuellement en notre province et, à mesure que ce développement progresse, le gouvernement sait encourager ceux qui contribuent à ce progrès.

et maintenant

SEDAN \$1125
2 PORTES

A OSHAWA, ONT.

Taxes du gouvernement, lieu de
rechange et pare-chocs—Extra.OLDSMOBILE
présente
UNE VOITURE ENCORE PLUS BELLE
A UN PRIX ENCORE PLUS BAS

IL y a des années, Oldsmobile Six créait un nouveau type d'automobile, dessiné pour rencontrer une demande à laquelle on n'avait jamais encore répondu.

Les gens l'appellèrent "Le Bel Auto à Bas Prix". Il avait le caractère, la distinction, le luxe — le prestige, si vous aimez mieux — qui commandent un si haut prix, dans la classe dispendieuse — et il offrait ces avantages dans une voiture de dimension convenable, à un bas prix phénoménal.

Maintenant, comme résultat de cette acceptation enthousiaste du public et du succès qu'il a remporté, Oldsmobile est capable de présenter Une Voiture Encore Plus Belle et une Valeur Encore Plus Grande.

A une voiture qui semblait aussi près que

possible de la perfection, Oldsmobile Six a ajouté d'autres raffinements... d'autres touches de distinction, à l'extérieur et à l'intérieur... un luxe supplémentaire... un confort plus substantiel... des qualités améliorées de performance et d'endurance. Les maîtres-carrossiers de Fisher ont apporté une grâce et une beauté nouvelles, rehaussées par les harmonies des riches couleurs Duo.

Et, merci à l'augmentation de production et à la réduction de prix conséquente, ce Oldsmobile encore plus beau est maintenant offert à des prix même plus bas que ceux qui ont établi un si étonnant record de valeur l'an dernier.

Venez voir ce plus bel Oldsmobile, maintenant visible dans notre salon. 0-23-2-298F

OLDSMOBILE
PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS

SALON DE MONTRE SPECIALE—23 février au 2 mars

P. H. Desharnais, Victoriaville, P.Q.

FERMES DE
DEMONSTRATION

Discutant le discours du trône, à la Législature d'Ontario, un membre de l'opposition a invité le gouvernement conservateur à faire diriger le travail sur une ferme par l'un de ses agronomes, afin de savoir s'il pouvait démontrer un profit équivalent à cinq pour cent sur le capital engagé.

Si la démonstration n'a pas encore été faite, dans l'Ontario, M. Lethbridge pourrait s'enquérir de ce que l'on a fait dans la province de Québec sur ce point, et dans les conditions beaucoup moins favorables.

Les trente-trois fermes de démonstration organisées à date par le ministère de l'Agriculture et cultivées par leurs propriétaires respectifs, sous la direction des experts du département, démontrent un profit net moyen de \$1,200.00, déduction faite de toutes les dépenses pour main-d'œuvre, entretien, réparations, dépréciation, assurance et intérêts sur le capital investi.

Dix de ces fermes, qui ne rapportaient aucun surplus, donnent un revenu net de \$2,100.00 à \$2,900.00, après cinq ans de culture scientifique, sous la direction des agronomes.

Voilà des faits incontestables qui démontrent la valeur de la science dans l'exploitation d'une ferme.

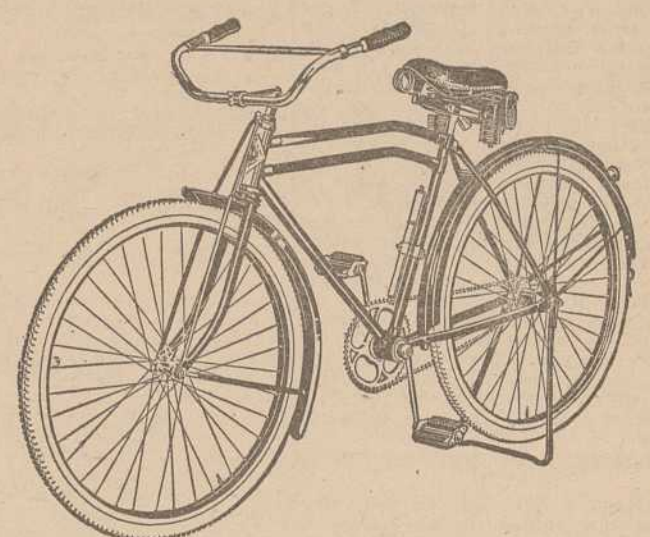
Tous les propriétaires de ces exploitations sont des cultivateurs ordinaires, qui avaient peu ou point de succès dans leurs cultures respectives, avant l'intervention des agronomes.

Il s'ensuit que tous les autres cultivateurs qui ont conservé les anciennes méthodes et qui se plaignent des temps difficiles pourraient enregistrer les mêmes succès s'ils voulaient profiter de l'exemple que donnent les fermes de démonstration.

Si nous pouvions obtenir ce résultat de suite, les revenus moyens de la classe agricole s'augmenteraient de 500 à 1000 pour cent. L'émigration dans les villes et aux Etats-Unis cesserait, et le mécontentement ferait place à la satisfaction. Il va sans dire qu'un cultivateur qui retirerait de sa terre un profit net de \$1,200.00 à \$3,000.00 par année ne songerait pas à abandonner son état et qu'il conseillerait à ses enfants de s'attacher à leur profession, au lieu de leur communiquer son découragement.

Or, cette avantageuse transformation est à la portée de tous les cultivateurs sans exception. Un bon nombre entrent dans le mouvement qui se manifeste vers l'instruction agricole; ceux-là récolteront les premiers profits. Ceux qui attendent perdent chance, année une petite fortune et ils compromettent l'avenir de leurs enfants.

Le gouvernement, par l'entremise des écoles d'agriculture, des cours abrégés, des démonstrations de toutes sortes, est prêt à leur aider, et le plus tôt ils en profitent, le mieux ce sera pour eux-mêmes et pour leur pays.



Pour vos Bicycles

Je viens de recevoir un bel assortiment de bicycles et tout ce qu'il faut pour vos bicycles. Je garde toutes les pièces de réparations nécessaires.

Bicycles neufs et de seconde main
Réparations Garanties.

Aussi:—J'ai été nommé agent exclusif dans ce district pour la saison 1929, pour les fameux C. C. M.

Caoutchoucs pour petites voitures d'enfants.—Bassinettes,

Batteries et lampes pour Autos,
Batteries pour Radios, etc.

Pneus et Chambre à Air "Firestone"



Salle d'échantillons ouverte depuis le 1er février

Tout ce que vous avez à faire est: Comparer la durabilité.
Venez me voir.

OSCAR PARIS,

Téléphone Local.

VICTORIAVILLE, P. Q.

DECES A PAWTUCKET

M. Joseph J. Genest, autrefois de Lewiston, est décédé le 1er février, à la demeure de ses parents, à Pawtucket, à l'âge de 26 ans, après une maladie de 6 mois. Le défunt était né à Victoriaville le 29 décembre 1902, et avait demeuré à Lewiston de 1922 à 1926, alors qu'il alla s'établir à Pawtucket avec ses parents. Il était employé au Traveler's Shoe Store, de Pawtucket, pour lequel il avait travaillé pendant trois ans à Manchester.

Outre ses père et mère, M. et Mme John Genest, il laisse pour pleurer sa perte, cinq frères: MM. William, de Lewiston; Emile, de Natick; Richard, Denis et Archille, de Pawtucket, et quatre sœurs: Mme William Métivier, de Lewiston; Mme Oscar Boisvert, de Manchester, et Mmes Rachel et Irène, de Pawtucket.

Les funérailles ont eu lieu lundi matin, en l'église Ste-Cécile, au milieu d'un grand concours de parents et amis. Le service funèbre fut chanté par le Rév. P.-M.-A. Hébert, curé de la paroisse, assisté, comme diacre et sous-diacre,

des abbés Gédéon Lambert et Omer J. Paquin. Une messe fut dite à chaque autel latéral par MM. les abbés F. X. Bouchard, de l'église St-Jean, et Alfred J. Jetté, de Notre-Dame de Consolation. Le chant fut rendu par Mlle Cécile Cinq-Mars, M. Eugène Cormier et M. Armand Côté, accompagnés par Mme A. Paradis, organiste. Les porteurs étaient: MM. Edouard Robichaud, Edmond St-Laurent, Louis Morin, Ernest Robichaud, Léo Forant et Rosario Deshaies.

A VENDRE

Résidence privée à vendre, située au centre de la ville, construction en briques et très moderne, cave cimentée, chambre de bain, eau chaude et froide, 10 appartements, terrain de 44 x 100 pieds.

Aussi un piano automatique style Louis XV acajou, presque neuf.

S'adresser à

Mme J. N. MERCIER,
Victoriaville, Qué.

7 fév. 2 f.

Sauvegardez votre Santé et votre Bourse



Donne à bon marché l'endurance contre le froid. Se transforme entièrement en chaleur et énergie. Réchauffez au four, servez au lait chaud

Faits par The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Extrait du rapport pour l'année 1928 par M. J.-Arthur Paquet, président du conseil exécutif.

Le chiffre d'affaires de \$10,049,437.17 qu'a atteint la Coopérative Fédérée de Québec au cours de l'année qui vient de s'achever nous permet, j'en suis sûr, de vous rendre compte qu'elle a été l'une des plus actives au cours des derniers douze mois. Ce montant représente une augmentation sur l'année précédente de plus de \$2,000,000, soit une augmentation de 25%. Inutile de dire que nous sommes satisfaits des résultats obtenus; nous le sommes d'autant plus que chaque département accuse une augmentation dans son chiffre d'affaires et que pour tous les produits que nous manipulons nous avons pu enregistrer que deux ou trois baisses, lesquelles sont imputables au fait que la récolte ou la production de ces produits ont été plus faibles que la normale; tel a été le cas du beurre et du miel. Les fabricants ont préféré faire du fromage plutôt que du beurre à cause de la baisse du prix du lait. Les producteurs de miel, surtout du miel blanc, ont été très malchanceux, nous avons toutes les misères possibles pour trouver, même à haut prix, des quantités de miel suffisantes pour remplir les commandes que nous recevons de partout.

Afin de vous donner une idée de l'ensemble de nos opérations, je vais aussi brièvement qu'il me sera possible vous en parler, les autres, les différents départements de notre organisation tout en faisant ressortir les faits les plus saillants de chacun.

DEPARTEMENT DU BEURRE ET FROMAGE

Ce département qui vient en tête des autres par son chiffre d'affaires accuse, dans son ensemble, une augmentation très sensible sur l'an dernier.

Si les arrivages de beurre ont été quelque peu plus faibles, soit 18,110 boîtes de moins qu'en 1927, ils ont été largement compensés par l'augmentation de 41,794 boîtes de fromage. Cette diminution dans nos réceptions de beurre provient du fait que la production de beurre a eu à souffrir des hautes prix qui ont été payés et qui ont été payés pour le fromage. Les fabricants qui le pouvaient, se sont adonnés à la fabrication du fromage, ce qui a eu pour effet de cette différence de prix, était beaucoup plus rémunératrice tant pour les fabricants que pour les patrons.

Il nous fait plaisir de noter une grande amélioration dans la qualité des produits laitiers que nous avons manipulés. Bien que nous ne puissions attribuer tout le mérite de la chose, nous croyons légitime d'en revendiquer une partie pour nous. Notre course à la "Perfection", de même que le travail de notre classificateur-surveillant, a en quelque chose à faire dans cette amélioration. Si nous établissons un peu plus la qualité du fromage et du beurre produits dans la province et celle des mêmes produits que manipule la Coopérative Fédérée nous obtenons le très intéressant résultat que voici :

Pourcentage de qualité pour la Coopérative Fédérée	
BEURRE PASTEURISÉ :	
No. 1	93.05%
No. 2	6.47%
No. 3	2.30%
FROMAGE :	
Spécial et No. 1	87.56%
No. 2	11.55%
No. 3	7.90%

Pourcentage de qualité pour toute la Province de Québec	
FROMAGE :	
Spécial et No. 1	85.88%
No. 2	13.18%
No. 3	0.94%
BEURRE PASTEURISÉ :	
Spécial	0.1%
No. 1	90.7%
No. 2	9.7%
No. 3	0.4%

Maintenant, si nous comparons la qualité de nos produits laitiers avec ceux de la Province de Québec, nous constatons, après avoir déduit ceux que manipule la Coopérative que notre société a l'avantage par un bon 5%, ce que représente, lorsque traduit en valeur argent, une somme considérable qui s'élève à quelques centaines de milliers de piastres que la Coopérative économiserait à nos producteurs agricoles grâce à ses procédés d'amélioration, si elle recevait la totalité des produits laitiers. Cette amélioration que nous nous efforçons toujours, et que nous nous efforçons de donner à nos produits une valeur que nous ne devons pas sous-estimer. C'est pourquoi nous ne craignons pas exagérer lorsque nous disons que nos différents départements ont joué un rôle considérable en stimulant nos producteurs à une production toujours de plus en plus conforme aux exigences de nos grands marchés.

Une amélioration notable que nous aimons à noter est celle qu'ont faite les fabricants dans la précision de leurs pesées. La précision dans le pesage des boîtes et des meules évite des pertes considérables. On sait que, dans le pesage officiel, on ne peut tenir compte que des fractions de livres; ainsi lorsqu'une boîte de beurre pèse 56 1/2 lbs, le fabricant perd une demi-livre, soit, au prix moyen de l'été dernier, 10 sous par livre. La même chose se produit dans le cas du fromage.

On sait toute l'importance qu'il y a à mettre sur nos marchés un produit uniforme. Par tous les moyens possibles nous tâchons d'arriver à ce but et nous pouvons nous vanter d'avoir obtenu de bons résultats qui nous attirent non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent, bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous exposons au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique dont nous avons été les initiateurs.

Au sujet de la qualité de nos produits laitiers et les prix qu'ils obtiennent sur les marchés anglais, M. Riddick, Commissaire de l'Industrie Laitière au Fédéral,

s'exprimait ainsi lors du Congrès de l'Industrie Laitière à la Baie St-Paul. "Il me fait plaisir de dire que le fromage que nous avons manipulé sur le marché anglais qu'il est actuellement. La prime payée sur tous nos concurrents de l'année a été plus élevée qu'elle ne l'a jamais été. Certains, pendant l'année qui vient de s'écouler, le prix du fromage canadien a été de 15c, la livre plus élevée que celui de la Nouvelle-Zélande, un fait qui précède nos rivaux. Et de plus cette prime a rapporté un montant considérable aux exportateurs canadiens."

Mais le point le plus important dans la vente du beurre et du fromage est certainement celui qui se rapporte au prix. En 1928 le beurre et le fromage se sont vendus en moyenne de 2 à 2 1/2 sous plus cher qu'en 1927. La moyenne des prix de la Coopérative pour toute l'année, a été sensiblement plus élevée que celle du commerce de Montréal et même que celle de plusieurs autres chambres de ventes de la Province de Québec. Les tableaux suivants illustrent bien la chose:	
21 avril au 1er décembre	37.43 cts
Commerce	37.25 cts
Gain en faveur de la Coopérative	20.375 cts
21 avril au 1er décembre	20.375 cts
Commerce	20.314 cts
Gain en faveur de la Coopérative	.061 cts
19 mai au 3 novembre	20.89 cts
Danville-Victoriaville	20.82 cts
Gain en faveur de la Coopérative	.07 cts

Un facteur qui a contribué largement à maintenir et même à améliorer notre position sur le marché anglais, est la raison dans le fait que 40,000 boîtes de notre fromage ont pu être vendues directement sur le marché anglais aux Whole-Sale Cooperative Societies. Les relations que nous avons entretenues avec ces sociétés ont été excellentes et nous pouvons maintenant dire que nous sommes assurés de leur coopération encore plus entière pour les années à venir.

Une initiative nouvelle de notre département des produits laitiers a été la préparation des cultivateurs en vue de l'expédition de la crème aux Etats-Unis. Ce travail, qui n'a été commencé qu'en juin, a été très fructueux. Les résultats très encourageants. Plus de 130 fermes du district des Grondines ont obtenu leur permis d'exportation; sur ces 130 fermes il y a 1354 vaches capables de produire 2540 gallons de lait par jour et au printemps prochain nous pourrions doubler cette quantité car près de 150 autres fermes seront en mesure de passer l'inspection en vue de l'obtention d'un permis d'exportation. Notre fabri-

cation de Grondines a obtenu son permis d'exportation et dès le mois d'avril nous pourrions commencer l'expédition de la crème aux Etats-Unis; nous escomptons que dès le premier mois, nos exportations de crème seront déjà assez considérables.

Les améliorations, nécessitées pour l'obtention de ces permis, sont de celles qui nous ne pouvons attribuer tout le mérite de la chose, nous croyons légitime d'en revendiquer une partie pour nous. Notre course à la "Perfection", de même que le travail de notre classificateur-surveillant, a en quelque chose à faire dans cette amélioration. Si nous établissons un peu plus la qualité du fromage et du beurre produits dans la province et celle des mêmes produits que manipule la Coopérative Fédérée nous obtenons le très intéressant résultat que voici :

Pourcentage de qualité pour la Coopérative Fédérée	
BEURRE PASTEURISÉ :	
No. 1	93.05%
No. 2	6.47%
No. 3	2.30%
FROMAGE :	
Spécial et No. 1	87.56%
No. 2	11.55%
No. 3	7.90%

Maintenant, si nous comparons la qualité de nos produits laitiers avec ceux de la Province de Québec, nous constatons, après avoir déduit ceux que manipule la Coopérative que notre société a l'avantage par un bon 5%, ce que représente, lorsque traduit en valeur argent, une somme considérable qui s'élève à quelques centaines de milliers de piastres que la Coopérative économiserait à nos producteurs agricoles grâce à ses procédés d'amélioration, si elle recevait la totalité des produits laitiers. Cette amélioration que nous nous efforçons toujours, et que nous nous efforçons de donner à nos produits une valeur que nous ne devons pas sous-estimer. C'est pourquoi nous ne craignons pas exagérer lorsque nous disons que nos différents départements ont joué un rôle considérable en stimulant nos producteurs à une production toujours de plus en plus conforme aux exigences de nos grands marchés.

Une amélioration notable que nous aimons à noter est celle qu'ont faite les fabricants dans la précision de leurs pesées. La précision dans le pesage des boîtes et des meules évite des pertes considérables. On sait que, dans le pesage officiel, on ne peut tenir compte que des fractions de livres; ainsi lorsqu'une boîte de beurre pèse 56 1/2 lbs, le fabricant perd une demi-livre, soit, au prix moyen de l'été dernier, 10 sous par livre. La même chose se produit dans le cas du fromage.

On sait toute l'importance qu'il y a à mettre sur nos marchés un produit uniforme. Par tous les moyens possibles nous tâchons d'arriver à ce but et nous pouvons nous vanter d'avoir obtenu de bons résultats qui nous attirent non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent, bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous exposons au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique dont nous avons été les initiateurs.

Au sujet de la qualité de nos produits laitiers et les prix qu'ils obtiennent sur les marchés anglais, M. Riddick, Commissaire de l'Industrie Laitière au Fédéral,

tuels des animaux vivants pourrait servir à cet effet. Il n'y aurait que les locaux à organiser et comme nous avons des coopératives locales dans la plupart des paroisses de la Province, il serait facile, avec le concours des Ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa, de faire la propagande voulue pour mettre le tout en marche sans déranger beaucoup le présent système de coopération que nous avons chez nous. Du coup la question du volume, de même que celle de la régularité dans les ventes serait résolue et il nous serait alors facile de faire face aux poids au trust des maisons de saison qui sont depuis quelque temps groupées ensemble pour faire leurs achats par l'intermédiaire d'un acheteur unique et qui, de ce fait, élimine toute concurrence entre elles et imposent aux producteurs un prix qui leur est défavorable.

Cette question doit être aussi envisagée à un autre point de vue : celui de la vente suivies, la question d'une base de classification. Le présent système de vente que le commerce désire maintenir et contre lequel nous luttons depuis nombre d'années, ne conduit nous avons dit au cultivateur qui fait des efforts pour améliorer la qualité de ses produits. Comme on ne s'occupe pas de la qualité, la différence entre les prix que l'on paie pour les bons ou pour les mauvais sujets, les producteurs sont portés à sous-estimer la valeur de leurs produits et ils ne sont pas recommandés par nos agronomes, et ils continuent à produire des animaux de qualité inférieure.

À notre département des animaux vivants nous avons greffé une section qui s'occupe des viandes abattues et des volailles. Les expéditions de volailles ont été, cette année, beaucoup plus considérables que par le passé, soit 21,63% et elles ont été faites en vue de la suite d'une campagne de propagande dans différentes régions de la Province et particulièrement dans Dorchester, Charlevoix, l'île aux Coudres et l'île aux Perles.

Cette campagne nous l'avons menée en coopération avec nos Ministères de l'Agriculture et nous n'avons pas eu de succès. Le bien que font ces expéditions est considérable; nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour enseigner le producteur sur la préparation des produits en vue de la vente sur nos grands marchés que de faire passer des expéditions nous constatons toujours une très sensible amélioration dans la qualité moyenne des produits qui, par la suite, nous sont envoyés par les cultivateurs. Ce travail que nous faisons pour grouper les expéditions peut-être considéré non seulement comme un moyen de revenus plus élevés pour le cultivateur, mais encore comme un moyen de perfectionnement de son système d'élevage et de production en vue d'une vente plus payante, et qui est digne de mention, pour la première fois dans l'histoire de la coopération dans la Province de Québec, nous avons vu des cultivateurs, ceux du comté de Charlevoix, voir d'eux-mêmes à faire signer les contrats par lesquels ils s'engagent à livrer leurs volailles et leurs viandes par l'entremise de la Coopérative Fédérée et cela sans que nous ayons fait de démarches pour les amener à le faire. Ce n'est pas un fait qui nous réjouit et qui fait bien voir que la vente en coopération, telle que nous l'entendons, fait du bien et qu'elle profite à tous les intéressés. Je ne saurais le faire tout autre système de vente.

Pendant les quelques semaines qui ont précédé Noël, six chars de volailles abattues ont été ainsi vendus; deux venaient du comté de Charlevoix, deux du Lac St-Jean, un de l'île aux Coudres et l'autre du Comté de Dorchester.

La moyenne des prix que nous avons obtenus pour ces volailles a été de 35c, ce qui est avantageux avec ceux que payait le commerce et même dans certains cas, les prix que retournerait la Coopérative. Ce travail, qui a été fait pour le bien de ceux qui le font, a été très fructueux. Les résultats très encourageants. Plus de 130 fermes du district des Grondines ont obtenu leur permis d'exportation; sur ces 130 fermes il y a 1354 vaches capables de produire 2540 gallons de lait par jour et au printemps prochain nous pourrions doubler cette quantité car près de 150 autres fermes seront en mesure de passer l'inspection en vue de l'obtention d'un permis d'exportation. Notre fabri-

cation de Grondines a obtenu son permis d'exportation et dès le mois d'avril nous pourrions commencer l'expédition de la crème aux Etats-Unis; nous escomptons que dès le premier mois, nos exportations de crème seront déjà assez considérables.

Les améliorations, nécessitées pour l'obtention de ces permis, sont de celles qui nous ne pouvons attribuer tout le mérite de la chose, nous croyons légitime d'en revendiquer une partie pour nous. Notre course à la "Perfection", de même que le travail de notre classificateur-surveillant, a en quelque chose à faire dans cette amélioration. Si nous établissons un peu plus la qualité du fromage et du beurre produits dans la province et celle des mêmes produits que manipule la Coopérative Fédérée nous obtenons le très intéressant résultat que voici :

Pourcentage de qualité pour la Coopérative Fédérée	
BEURRE PASTEURISÉ :	
No. 1	93.05%
No. 2	6.47%
No. 3	2.30%
FROMAGE :	
Spécial et No. 1	87.56%
No. 2	11.55%
No. 3	7.90%

Maintenant, si nous comparons la qualité de nos produits laitiers avec ceux de la Province de Québec, nous constatons, après avoir déduit ceux que manipule la Coopérative que notre société a l'avantage par un bon 5%, ce que représente, lorsque traduit en valeur argent, une somme considérable qui s'élève à quelques centaines de milliers de piastres que la Coopérative économiserait à nos producteurs agricoles grâce à ses procédés d'amélioration, si elle recevait la totalité des produits laitiers. Cette amélioration que nous nous efforçons toujours, et que nous nous efforçons de donner à nos produits une valeur que nous ne devons pas sous-estimer. C'est pourquoi nous ne craignons pas exagérer lorsque nous disons que nos différents départements ont joué un rôle considérable en stimulant nos producteurs à une production toujours de plus en plus conforme aux exigences de nos grands marchés.

Une amélioration notable que nous aimons à noter est celle qu'ont faite les fabricants dans la précision de leurs pesées. La précision dans le pesage des boîtes et des meules évite des pertes considérables. On sait que, dans le pesage officiel, on ne peut tenir compte que des fractions de livres; ainsi lorsqu'une boîte de beurre pèse 56 1/2 lbs, le fabricant perd une demi-livre, soit, au prix moyen de l'été dernier, 10 sous par livre. La même chose se produit dans le cas du fromage.

On sait toute l'importance qu'il y a à mettre sur nos marchés un produit uniforme. Par tous les moyens possibles nous tâchons d'arriver à ce but et nous pouvons nous vanter d'avoir obtenu de bons résultats qui nous attirent non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent, bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous exposons au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique dont nous avons été les initiateurs.

Au sujet de la qualité de nos produits laitiers et les prix qu'ils obtiennent sur les marchés anglais, M. Riddick, Commissaire de l'Industrie Laitière au Fédéral,

tuels des animaux vivants pourrait servir à cet effet. Il n'y aurait que les locaux à organiser et comme nous avons des coopératives locales dans la plupart des paroisses de la Province, il serait facile, avec le concours des Ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa, de faire la propagande voulue pour mettre le tout en marche sans déranger beaucoup le présent système de coopération que nous avons chez nous. Du coup la question du volume, de même que celle de la régularité dans les ventes serait résolue et il nous serait alors facile de faire face aux poids au trust des maisons de saison qui sont depuis quelque temps groupées ensemble pour faire leurs achats par l'intermédiaire d'un acheteur unique et qui, de ce fait, élimine toute concurrence entre elles et imposent aux producteurs un prix qui leur est défavorable.

Cette question doit être aussi envisagée à un autre point de vue : celui de la vente suivies, la question d'une base de classification. Le présent système de vente que le commerce désire maintenir et contre lequel nous luttons depuis nombre d'années, ne conduit nous avons dit au cultivateur qui fait des efforts pour améliorer la qualité de ses produits. Comme on ne s'occupe pas de la qualité, la différence entre les prix que l'on paie pour les bons ou pour les mauvais sujets, les producteurs sont portés à sous-estimer la valeur de leurs produits et ils ne sont pas recommandés par nos agronomes, et ils continuent à produire des animaux de qualité inférieure.

À notre département des animaux vivants nous avons greffé une section qui s'occupe des viandes abattues et des volailles. Les expéditions de volailles ont été, cette année, beaucoup plus considérables que par le passé, soit 21,63% et elles ont été faites en vue de la suite d'une campagne de propagande dans différentes régions de la Province et particulièrement dans Dorchester, Charlevoix, l'île aux Coudres et l'île aux Perles.

Cette campagne nous l'avons menée en coopération avec nos Ministères de l'Agriculture et nous n'avons pas eu de succès. Le bien que font ces expéditions est considérable; nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour enseigner le producteur sur la préparation des produits en vue de la vente sur nos grands marchés que de faire passer des expéditions nous constatons toujours une très sensible amélioration dans la qualité moyenne des produits qui, par la suite, nous sont envoyés par les cultivateurs. Ce travail que nous faisons pour grouper les expéditions peut-être considéré non seulement comme un moyen de revenus plus élevés pour le cultivateur, mais encore comme un moyen de perfectionnement de son système d'élevage et de production en vue d'une vente plus payante, et qui est digne de mention, pour la première fois dans l'histoire de la coopération dans la Province de Québec, nous avons vu des cultivateurs, ceux du comté de Charlevoix, voir d'eux-mêmes à faire signer les contrats par lesquels ils s'engagent à livrer leurs volailles et leurs viandes par l'entremise de la Coopérative Fédérée et cela sans que nous ayons fait de démarches pour les amener à le faire. Ce n'est pas un fait qui nous réjouit et qui fait bien voir que la vente en coopération, telle que nous l'entendons, fait du bien et qu'elle profite à tous les intéressés. Je ne saurais le faire tout autre système de vente.

Pendant les quelques semaines qui ont précédé Noël, six chars de volailles abattues ont été ainsi vendus; deux venaient du comté de Charlevoix, deux du Lac St-Jean, un de l'île aux Coudres et l'autre du Comté de Dorchester.

La moyenne des prix que nous avons obtenus pour ces volailles a été de 35c, ce qui est avantageux avec ceux que payait le commerce et même dans certains cas, les prix que retournerait la Coopérative. Ce travail, qui a été fait pour le bien de ceux qui le font, a été très fructueux. Les résultats très encourageants. Plus de 130 fermes du district des Grondines ont obtenu leur permis d'exportation; sur ces 130 fermes il y a 1354 vaches capables de produire 2540 gallons de lait par jour et au printemps prochain nous pourrions doubler cette quantité car près de 150 autres fermes seront en mesure de passer l'inspection en vue de l'obtention d'un permis d'exportation. Notre fabri-

cation de Grondines a obtenu son permis d'exportation et dès le mois d'avril nous pourrions commencer l'expédition de la crème aux Etats-Unis; nous escomptons que dès le premier mois, nos exportations de crème seront déjà assez considérables.

Les améliorations, nécessitées pour l'obtention de ces permis, sont de celles qui nous ne pouvons attribuer tout le mérite de la chose, nous croyons légitime d'en revendiquer une partie pour nous. Notre course à la "Perfection", de même que le travail de notre classificateur-surveillant, a en quelque chose à faire dans cette amélioration. Si nous établissons un peu plus la qualité du fromage et du beurre produits dans la province et celle des mêmes produits que manipule la Coopérative Fédérée nous obtenons le très intéressant résultat que voici :

Pourcentage de qualité pour la Coopérative Fédérée	
BEURRE PASTEURISÉ :	
No. 1	93.05%
No. 2	6.47%
No. 3	2.30%
FROMAGE :	
Spécial et No. 1	87.56%
No. 2	11.55%
No. 3	7.90%

Maintenant, si nous comparons la qualité de nos produits laitiers avec ceux de la Province de Québec, nous constatons, après avoir déduit ceux que manipule la Coopérative que notre société a l'avantage par un bon 5%, ce que représente, lorsque traduit en valeur argent, une somme considérable qui s'élève à quelques centaines de milliers de piastres que la Coopérative économiserait à nos producteurs agricoles grâce à ses procédés d'amélioration, si elle recevait la totalité des produits laitiers. Cette amélioration que nous nous efforçons toujours, et que nous nous efforçons de donner à nos produits une valeur que nous ne devons pas sous-estimer. C'est pourquoi nous ne craignons pas exagérer lorsque nous disons que nos différents départements ont joué un rôle considérable en stimulant nos producteurs à une production toujours de plus en plus conforme aux exigences de nos grands marchés.

Une amélioration notable que nous aimons à noter est celle qu'ont faite les fabricants dans la précision de leurs pesées. La précision dans le pesage des boîtes et des meules évite des pertes considérables. On sait que, dans le pesage officiel, on ne peut tenir compte que des fractions de livres; ainsi lorsqu'une boîte de beurre pèse 56 1/2 lbs, le fabricant perd une demi-livre, soit, au prix moyen de l'été dernier, 10 sous par livre. La même chose se produit dans le cas du fromage.

On sait toute l'importance qu'il y a à mettre sur nos marchés un produit uniforme. Par tous les moyens possibles nous tâchons d'arriver à ce but et nous pouvons nous vanter d'avoir obtenu de bons résultats qui nous attirent non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent, bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous exposons au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique dont nous avons été les initiateurs.

Au sujet de la qualité de nos produits laitiers et les prix qu'ils obtiennent sur les marchés anglais, M. Riddick, Commissaire de l'Industrie Laitière au Fédéral,

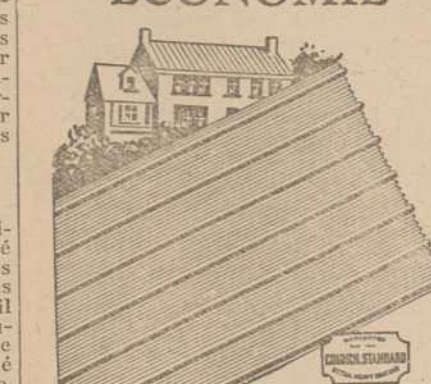
tuels des animaux vivants pourrait servir à cet effet. Il n'y aurait que les locaux à organiser et comme nous avons des coopératives locales dans la plupart des paroisses de la Province, il serait facile, avec le concours des Ministères de l'Agriculture de Québec et d'Ottawa, de faire la propagande voulue pour mettre le tout en marche sans déranger beaucoup le présent système de coopération que nous avons chez nous. Du coup la question du volume, de même que celle de la régularité dans les ventes serait résolue et il nous serait alors facile de faire face aux poids au trust des maisons de saison qui sont depuis quelque temps groupées ensemble pour faire leurs achats par l'intermédiaire d'un acheteur unique et qui, de ce fait, élimine toute concurrence entre elles et imposent aux producteurs un prix qui leur est défavorable.

Cette question doit être aussi envisagée à un autre point de vue : celui de la vente suivies, la question d'une base de classification. Le présent système de vente que le commerce désire maintenir et contre lequel nous luttons depuis nombre d'années, ne conduit nous avons dit au cultivateur qui fait des efforts pour améliorer la qualité de ses produits. Comme on ne s'occupe pas de la qualité, la différence entre les prix que l'on paie pour les bons ou pour les mauvais sujets, les producteurs sont portés à sous-estimer la valeur de leurs produits et ils ne sont pas recommandés par nos agronomes, et ils continuent à produire des animaux de qualité inférieure.

À notre département des animaux vivants nous avons greffé une section qui s'occupe des viandes abattues et des volailles. Les expéditions de volailles ont été, cette année, beaucoup plus considérables que par le passé, soit 21,63% et elles ont été faites en vue de la suite d'une campagne de propagande dans différentes régions de la Province et particulièrement dans Dorchester, Charlevoix, l'île aux Coudres et l'île aux Perles.

Cette campagne nous l'avons menée en coopération avec nos Ministères de l'Agriculture et nous n'avons pas eu de succès. Le bien que font ces expéditions est considérable; nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour enseigner le producteur sur la préparation des produits en vue de la vente sur nos grands marchés que de faire passer des expéditions nous constatons toujours une très sensible amélioration dans la qualité moyenne des produits qui, par la suite, nous sont envoyés par les cultivateurs. Ce travail que nous faisons pour grouper les expéditions peut-être considéré non seulement comme un moyen de revenus plus élevés pour le cultivateur, mais encore comme un moyen de perfectionnement de son système d'élevage et de production en vue d'une vente plus payante, et qui est digne de mention, pour la première fois dans l'histoire de la coopération dans la Province de Québec, nous avons vu des cultivateurs, ceux du comté de Charlevoix, voir d'eux-mêmes à faire signer les contrats par lesquels ils s'engagent à livrer leurs volailles et leurs viandes par l'entremise de la Coopérative Fédérée et cela sans que nous ayons fait de démarches pour les amener à le faire. Ce n'est pas un fait qui nous réjouit et qui fait bien voir que la vente en coopération, telle que nous l'entendons, fait du bien et qu'elle profite à tous les intéressés. Je ne saurais le faire tout autre système de vente.

Recouvrez cette année avec la TOITURE ECONOMIE



Jamais surpassée en apparence, permanence et sûreté

Dollar pour dollar, vous ne pourriez faire un meilleur placement qui ajouterait plus de valeur à votre propriété.

Laissez la vieille couverture. Posez la Toiture Economie par dessus le vieux bardeau ou le papier.

Demandez à votre marchand, ou envoyez nous les dimensions du faite et des chevrons pour obtenir un estimé gratis. Ecrivez pour échantillon.

Eastern Steel Products Limited

1335 Avenue De la Paix
Montréal
Preston Toronto Montréal

Nous avons, au cours de la dernière année, apporté à la question du sureté d'habitation une attention toute spéciale. Nous avons approché les principaux acheteurs américains et avons même fait des voyages pour visiter les usines et les entrepôts de ces derniers. Nous sommes parvenus à une entente qui nous permettrait de disposer avec avantage de toutes les quantités de sucre que l'on voudrait nous expédier.

Les résultats ont été plus qu'encourageants, puisque nous avons eu une augmentation de 27 1/2% dans nos réceptions de sucre d'étranger. Les prix ont été très satisfaisants et nos expéditeurs ont reçu beaucoup plus qu'ils n'auraient pu payer s'ils avaient pu le faire par la Coopérative Fédérée pour leur permettre de se passer des services de certains acheteurs qui, jusqu'à cette année, un certain nombre d'entre eux ont été forcés de faire presque absolu de tous les produits de l'étranger venant en Amérique. Nous avons eu un subit accroissement de la part du commerce mais nous croyons avoir réussi à prouver aux cultivateurs que bien que le commerce s'efforce, par ses moyens, de faire concurrence à la coopération, ils ont encore avantage à encourager leurs coopératives, même si leurs prix sont plus élevés que ceux qui leur sont offerts par la vente en coopération.

DEPARTEMENT DES FRUITS ET LEGUMES

Ce département organisé à la demande de la Coopérative Fédérée de Québec, a comme but de faciliter l'écoulement des produits maraichers en décongestionnant nos marchés locaux et en généralisant la pratique de la classification.

Les débuts de département ont été particulièrement difficiles et quoique les horizons soient maintenant plus gais, il nous reste pas mal de travail que nous ne devons pas attendre à bien des difficultés. Un fait qui se dégage de l'expérience est que la Coopérative Fédérée, que nous avons rendue, par ce département, des services très importants aux jardiniers-maraichers en leur ouvrant de nouveaux débouchés, particulièrement ceux des principales villes des Provinces Maritimes. Toutefois, l'esprit de coopération n'a pas été toujours compris par les gens; beaucoup vendent encore sur les marchés publics, ce qui amène entre eux, une concurrence des plus nuisibles, dont on ne semble pas se rendre compte. Cette concurrence créée par les marchands eux-mêmes a naturellement sa répercussion sur la vente en coopération. De plus, la pratique de la classification, qui peut seule maintenir notre réputation comme fournisseurs de bons produits, ne semble pas toujours trouver faveur auprès des marchands.

Pour assurer le succès d'une coopération, il faut avoir l'adhésion de tous ceux qui ont à faire. Il faut que les membres eux-mêmes lui assurent le volume et la régularité dans les arrivages de produits. Ces trois obligations, la coopération, le manque de classification et l'insuffisance dans le volume de produits sont des obstacles qui nuisent au progrès de la vente coopérative des fruits et légumes, mais les résultats que nous avons obtenus cette année nous portent à croire que nous ferons encore plus de progrès l'an prochain.

DEPARTEMENT DE LA LAITERIE

Les résultats que nous avons obtenus durant la dernière année et particulièrement au cours des derniers mois, sont très encourageants. L'augmentation très forte a été enregistrée dans le nombre de nos clients réguliers et nous avons dû augmenter le nombre de nos employés de lait pour faire face à un plus grand nombre de cultivateurs de la région de Montréal. L'occasion de placer nos produits a été très bonne. Nous avons pu faire de très bonnes affaires, ce qui prouve que la vente en coopération est une bonne affaire. Une petite campagne de publicité que nous avons entreprise a été pour beaucoup dans ces résultats. Nous avons eu l'occasion de faire de très bonnes affaires, ce qui prouve que la vente en coopération est une bonne affaire.

Nous ne pouvons pas nous vanter d'avoir obtenu de bons résultats qui nous attirent non seulement des éloges de la part des acheteurs européens, mais en même temps des prix substantiellement plus élevés. Plusieurs lettres que j'ai ici le disent, bien explicitement; elles disent également beaucoup de bien de cette pratique, que nous exposons au cours des longs trajets sur mer. Et à ce propos, peut-être avez-vous appris que le Gouvernement Fédéral projette d'imposer, à partir de l'été prochain, une loi qui obligera tous les exportateurs de fromage à encadrer d'une broche chaque boîte de fromage destinée à l'exportation. Il nous fait plaisir de voir que l'on copie cette pratique dont nous avons été les initiateurs.

Les enfants pleurent pour le CASTORIA

de Fletcher

Le Castoria de Fletcher est un remède uniquement préparé pour les bébés et les enfants. Une nourriture spéciale est donnée aux enfants. Il importe davantage de leur donner des remèdes préparés spécialement pour eux. Les remèdes pour adultes ne conviennent pas aux enfants. C'est précisément le besoin d'un remède pour les maladies ordinaires des enfants et des bébés qui fut cause de la découverte du Castoria, après de nombreuses années de recherches, et aucune des propriétés qui lui sont attribuées n'a pas été prouvée réelle au cours des 30 années que ce remède est en vente.

C'est qu'est le CASTORIA

Le Castoria est une substitution sans danger pour l'huile de ricin, parégorique, les "gouttes" et les sirops calmants. Il ne contient ni opium, ni morphine, ni aucun autre narcotique. Depuis plus de 30 ans, cette préparation est en usage pour le traitement de la constipation, la flatuosité, la colique et la diarrhée. Il soulage la fièvre qui résulte des troubles de l'estomac parce qu'il régularise les fonctions de cet organe, assurant ainsi un sommeil sain et naturel. C'est le remède par excellence des enfants—l'ami des mères.

Le véritable CASTORIA porte toujours la Signature de

Chas. H. Fletcher
En Usage Depuis plus de 30 Ans.

THE CENTAUR COMPANY, NEW YORK CITY.



Si vous souffrez du
CATARRHE
DE LA VESSIE
ou d'Urination Dou-
loureuse essayez le
Santal Midy Capsules
Soulage vite les douleurs
Dans toutes pharmacies

AUX AMATEURS DE VIOLON

Les joueurs de violons trou-
veront à la Librairie de "L'Union",
à Arthabaska, tout ce qu'il faut
pour monter leur violon : Cordes
en nerfs ou en acier, cheville, ar-
chet, queue, racine, etc., etc.



Tous les renseignements dont
vous pourriez avoir besoin, soit
pour un voyage par terre ou par
mer, vous seront gracieusement
fournis sur demande.

Bureaux des billets : 30 rue St-
Jean, Tél. 2-0093 ; Château Fron-
tenac, Tél. 2-1840 ; Gare du Pa-
lais, Tél. 2-0663 ou C. A. LANGE-
VIN, Agent Général, Gare du Pa-
lais, Québec.

ABANDON DES AFFAIRES

Un poste de commerce établi
depuis 76 ans, situé dans la ville
d'Arthabaska, très avantageux
pour celui qui voudrait s'établir.
Pour plus d'informations s'a-
dresser à

Boîte Postale M,
Arthabaska

AUTOMOBILE A VENDRE

Coach Buick, en bonne condi-
tion. Comptant S'adresser à
"L'Union".
15 nov.—j.n.o.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

- 1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
- 2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
- 3.—En le faisant lire.
- 4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
- 5.—En sollicitant des annonces à son intention.
- 6.—En encourageant nos annonceurs, disant que vous avez vu leurs annonces dans notre journal.

AVIS A NOS ABONNES

A partir d'aujourd'hui, tous nos abonnés des Etats-Unis et du Canada qui n'auront pas payé leur abonnement à "L'Union des Cantons de l'Est" verront leur nom retranché de la liste des abonnés et leur compte mis en collection, entre les mains de nos collecteurs américains et canadiens.

Vu le nouveau règlement adopté par les banques à l'effet de n'accepter au pair aucun chèque venant de l'étranger, nous prions nos clients et abonnés de payer leurs comptes par mandats ou bons de poste.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

(Suite de la page 4)

ment les frais de manipulation et de transport et augmenté d'autant les profits des expéditeurs.

SUCCESSALE DE PRINCEVILLE (ABATTOIR)

En 1924, nous entreprenions de créer à Princeville un abattoir d'animaux à un marché capable d'absorber une bonne partie des produits de la région ; nous croyions pouvoir dire que nous y avons réussi puisque nous avons plus de la moitié des transactions de notre succursale de Princeville se font avec des gens de la région. Mais, nous nous sommes rendus compte qu'il y a encore moyen d'augmenter la valeur de ce débouché qui, autrement se ravitaillait à Montréal et à Toronto pour à peu près tout ce dont il pouvait avoir besoin en fait de viandes et de produits de charcuterie.

Notre chiffre d'affaires accuse une augmentation substantielle, soit \$45,490.43, ce qui, étant donné le sconditio-nné-général de l'année dernière, croyons-nous un progrès très remarquable.

Notre succursale de Princeville s'occupe principalement de la réception et de l'abatage des animaux vivants, ainsi que de leur transformation en produit de charcuterie. Elle a aussi greffé à cette occupation principale la vente des engrais chimiques, des produits vétérinaires, ainsi que la plupart des choses dont les cultivateurs peuvent avoir besoin dans l'exploitation de leurs fermes.

SUCCESSALES: Lac St-Jean, Hébertville, St-Félicien et Waterville.

Ces succursales organisées dans le but de faciliter aux cultivateurs de ces districts d'achat d'engrais alimentaires et rentes marchandes dont ils peuvent avoir besoin, ont réussi à faire un volume d'affaires qui, s'il est quelque peu inférieur à celui de l'année précédente, peut être considéré comme tout à fait satisfaisant. Le district de Waterville est essentiellement producteur de lait ainsi qu'en témoignent nos chiffres de vente de produits laitiers et engrais alimentaires et chimiques et de marchandises d'usage courant sur la ferme.

Au Lac St-Jean, les conditions sont quelque peu différentes ; aussi avons-nous fait, au cours de l'année, une campagne de propagande et donné des résultats fort encourageants. Le nombre des expéditions d'animaux vivants et de volailles a augmenté considérablement, surtout vers la fin de l'année. Nous avons fait plaisir de dire que la plus grosse expédition de volailles jamais faite dans la Province de Québec, nous a été confiée par les cultivateurs du Lac St-Jean, au cours du mois de décembre dernier ; plus de 52,000 livres de volailles abattues nous furent confiées à cette occasion.

Un autre produit de cette région dont nous nous occupons est le bleu. Cette production est une source de revenus considérables pour les cultivateurs de plusieurs paroisses importantes du Lac St-Jean. Nous avons déjà eu occasion de vous dire en quelles conditions déplorables se faisait la vente de ce produit il y a quelques années. Nous avons réussi à effectuer un changement dans les prix grâce à l'ouverture des marchés locaux et grâce à la vente en coopération et sur classification.

Dans certaines paroisses, nous avons obtenu des prix plus élevés que ceux qui étaient payés par le commerce régulier. Nous avons vu de nos yeux que nous avons pris comme ligne de conduite de ne les recevoir et de ne les vendre que sur classification. Certaines paroisses qui n'ont pas voulu accepter cette pratique se sont vues refusées lorsqu'elles se sont présentées pour nous consigner leurs produits et ont dû recourir aux acheteurs qui leur payaient naturellement un prix plus bas. Les résultats obtenus par la classification sont tels que nos courtiers amènent nous en vendant les produits, nous et les demandes que nous recevons sont suffisantes pour que nous puissions facilement disposer de deux ou trois fois plus de bleu que ce que nous avions reçu l'an dernier et cela sans que les prix n'aient subi d'avantageusement affectés.

SERVICE DE LA PROPAGANDE

Le service de la propagande a dû, cette année, donner à ses activités une orientation autre que celle qui lui a été faite l'année dernière. Les années passées, le temps de nos propagandistes a dû en grande partie être consacré à la question de l'organisation générale des conditions de produits et ils se sont vus dans l'obligation de négliger quelque peu les coopératives locales qu'ils suivaient de près. Le passé, par conséquent, nous a permis de nous consacrer à la propagande de nouvelles obligations au point que nous sommes à étudier l'opportunité d'augmenter le personnel de ce service. Ce besoin devient d'autant plus pressant que le commerce nous fait concurrence très sérieusement et que nous avons des résultats qui ne manquent pas de produire certains effets que nous avons intérêt à contrebalancer.

Le travail fait par nos propagandistes a été grandement facilité par la coopération des propagandistes du Fédéral et du Provincial, de même que des agronomes. Nous nous en versons de plus en plus, grâce au généreux concours qui nous a été donné par ces gens. On ne manquera de ne pas les nommer ici, la liste en serait trop longue.

CONSIDERATIONS GENERALES

Cet exposé des opérations de la Coopérative Fédérée de Québec, bien que très abrégé, est cependant assez long et assez explicite pour qu'il se passe de longs commentaires. L'an qu'on a pu en dire compte, à la suite de cette revue de différents départements, nous avons raconté les succès de nos opérations au cours de l'année 1928. C'est notre meilleure année depuis la fusion.

On ne peut nier cependant avant de se réjouir de nos succès, que nous n'ayons fait en certains milieux le savoir que nous ne faisons pas de réelle coopération à la Coopérative Fédérée. Je ne sais ce que la coopération, les gens entendent par coopération, mais il me semble que ce reproche n'a pas sa raison d'être et vient de la coopération, je ne pense pas au courant des conditions dans lesquelles nous devons travailler, de personnes qui ne connaissent peut-être pas la coopération. N'oublions pas que certaines personnes voient la coopération que sous un seul de ses multiples aspects. Pour ceux-ci la coopération se réduit à une question de répartition, pour d'autres c'est une affaire de payer plus cher que le commerce ; pour d'autres, c'est une question d'avantages à recevoir en retour de leur coopération.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

On oublie que la coopération, ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire. Il y a dans la coopération, c'est l'affaire de celui-ci ou celui-là et ce n'est pas une affaire si simple qu'on se plaît à le dire.

voir qu'il y a bien des choses qui contribuent à rendre difficile l'adoption d'industrialisation, pourtant fort désirable.

Le système qui régit la vente du beurre et du fromage à la Coopérative Fédérée n'est pas, nous l'admettons, tout ce qu'il pourrait y avoir de mieux. Nous sommes les premiers à reconnaître que si les patrons et les fabricants voulaient bien que le lait qui est produit dans la région soit vendu à un prix qui leur permette de vivre, nous ne venons pas à nous en plaindre.

Nos gens tiennent absolument à recevoir dans le plus court délai possible, la pleine et entière remise qui leur revient et se refusent catégoriquement à toute concession sous ce rapport. Il est vrai que nous ne sommes pas seuls à nous en plaindre, mais nous sommes prêts à accepter cette pratique, mais ce n'est pas la parole dont nous nous servons pour nous défendre. Nous sommes prêts à accepter cette pratique, mais ce n'est pas la parole dont nous nous servons pour nous défendre.

Plus que cela, n'y a-t-il pas des vendeurs qui se contentent de prix inférieurs plutôt que d'attendre huit ou dix jours pour avoir leur argent. N'est-ce pas là un exemple illustrant bien l'impossibilité de trouver une organisation qui soit à la fois pratique et acceptable. Une chose n'est recommandable et il est regrettable que généralement ceux sur qui retombe la responsabilité de la lancer dans le public sont justement ceux à qui le gros de la population accorde le moins de sympathie, c'est-à-dire ceux qui sont le plus à la critique. La critique est toujours facile quand on n'a pas à améliorer soi-même les choses dont on trouve à redire, que de personnes d'habitude nous nous pas vues nous faire les plus beaux discours sur telle pratique de coopération et qui, quand on veut de faire un achat ou une vente, étaient les premiers à oublier les belles choses qu'elles avaient dites. Parler et faire, pour trop de coopératives de chez nous, sont deux choses passablement différentes et nous en jugeons par notre expérience et les constatations que nous avons faites un peu partout.

Pour vous montrer combien peu de coopératives peuvent être nos gens, je me permets de vous rappeler le cas du sucre d'érable au printemps dernier. Vous savez quels étaient les prix qui se payaient pour ce produit, il n'y a encore que quelques années. L'an dernier, nous avons sommes décidés, à la suite de demandes qui nous ont été adressées par des intéressés, remarquons-le bien, à nous occuper de la vente de ce produit. Un voyage fut fait aux Etats-Unis et des contrats nous obligèrent à fournir certaines quantités de sucre à différents acheteurs américains. Nous sommes allés acheter le sucre aux producteurs et les avons mis au courant de nos démarches et des prix que nous avions payés. Nous avons pu constater que ce sucre était le plus cher que nous avions pu acheter. Eh bien ! que pensez-vous qu'il nous est arrivé ? Nous encourageons nous considérons nos produits ? Pas le moins du monde. On nous a forcés pour remplir nos contrats, à acheter le sucre à un concurrent avec lequel nous n'avons jusqu'à cette année, leur avaient payé ces prix ridicules que nous avions réussis à faire monter à un niveau convenable. Pour nous en plaindre, nous avons dû l'acheter tout comme un marchand ordinaire ; et nous y étions obligés cause de ces contrats que nous avions signés dans le seul intérêt de ces producteurs. Est-ce là que l'on peut appeler l'aire de la coopération ? Comment voulez-vous que nous puissions faire de la coopération si nous ne sommes pas appuyés par ceux-là même qui bénéficient de nos débouchés et de notre organisation ? Il est vrai que l'on peut nous servir un argument très acceptable en apparence : les acheteurs offraient les mêmes prix que nous avions payés. Mais, nous savons que nous n'avons pu acheter le sucre qu'à un prix élevé, car si ce n'est été de la coopération, si ce n'est été du désir que l'on avait de faire tout à la fois, jamais on n'aurait payé ces prix.

Voilà des faits, et ils sont d'occurrence beaucoup plus fréquents qu'on ne le pense. Je ne permets de vous citer, en terminant, que quelques-uns d'entre eux. Un commerçant d'animaux, qui nous expliquait à sa manière pourquoi l'achat des animaux sans classification pouvait être populaire parmi les commerçants et pourquoi les cultivateurs sont souvent portés à croire qu'ils reçoivent pour leurs produits des prix élevés, nous a dit : "Je ne pourrais pas vous dire combien de fois j'ai été obligé de payer des prix élevés pour mes produits, mais je vous assure que c'est parce que je ne suis pas en coopération avec vous."

"Je connais la bonne marchandise dit-il, et autant que possible, je n'achète que la bonne marchandise. Si je suis forcé de le faire, c'est-à-dire lorsque j'arrive chez un cultivateur qui a les deux qualités et qui veut vendre le tout, j'achète tout à un prix moyen. Pour tout son stock. Par le fait même, je paye le mauvais stock plus cher qu'il ne vaut en réalité. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive quelquefois que certains cultivateurs mentionnent les prix payés par la Coopérative Fédérée de Québec, mais ils ne nous disent pas que ces prix sont élevés que ceux de la Coopérative. Les cultivateurs se disent alors : "Je vais essayer la Coopérative. C'est bon pour moi, dit-il, il n'y a pas d'argent à faire en achetant un mauvais stock et c'est tout le contraire pour le marchand de bonne marchandise. Il arrive

COOPÉRATION

Il existe à la Banque de Montréal une bonne volonté générale et un sens de la coopération qui est un puissant attrait pour notre clientèle agricole.

NOUS vous invitons cordialement à venir à la banque discuter vos problèmes financiers avec le gérant.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

L'actif dépasse \$870,000,000

LA COMPÉTENCE COMMERCIALE

Le Club Canadien de Québec a été bien inspiré en invitant M. Henri Laureys à adresser la parole à ses membres, mercredi dernier. Nul n'était mieux qualifié que lui pour démontrer l'importance d'une formation commerciale supérieure et pour mettre en lumière les mérites de "une des institutions les plus précieuses et les plus pratiques de la province."

M. Laureys est directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Il en connaît les débuts, les œuvres et les progrès; il sait quels services elle est appelée à rendre à la jeunesse et au pays. Aussi est-ce avec une profonde conviction qu'il revendique, pour la maison dont il a charge, la place qu'elle mérite dans l'esprit de nos compatriotes.

Cette école fut fondée, il y a plusieurs années, grâce à l'initiative toujours prévoyante et éclairée de sir Lomer Gouin. Celui-ci avait un double but: d'abord, diriger vers les carrières pratiques, appelées à se développer considérablement, une plus grande proportion d'étudiants; ensuite, détourner de certaines professions encombrées une partie des élèves sortant des études secondaires.

Ce double but a-t-il été atteint? On peut répondre sans crainte dans l'affirmative. Pendant quelques années, il fut difficile de diriger rapidement vers l'institution un nombre élevé d'élèves. Il fallait d'abord créer l'opinion, car celle-ci, faussée parfois par des critiques injustifiées, était toute à faire. Peu à peu, les directeurs de l'enseignement, dans notre province, ainsi que les parents et les jeunes eux-mêmes se rendirent compte de la nécessité des études commerciales supérieures pour prendre une part active au progrès des institutions économiques modernes. De là le succès incontestable de l'Ecole depuis quelques années.

Le nombre des étudiants de cette institution est maintenant considérable, et plusieurs de ceux qui y ont fait leurs études ont obtenu, dans le commerce et l'industrie, des postes importants et bien rémunérés. L'œuvre commence pour de bon à porter ses fruits. Dans un discours qu'il prononçait l'an dernier, l'honorable Athanase David pouvait citer plus d'un cas où des élèves de l'Ecole avaient réussi à se frayer un avenir dans le monde des affaires canadiennes. Ces faits se multiplieront dans l'avenir. De plus en plus le commerce devient scientifique. Il faut, pour l'exercer, des connaissances bien au-dessus de la moyenne, et ceux qui les posséderont, ces connaissances, auront toujours un avantage incontestable sur les autres, pourvu que leurs aptitudes naturelles les secondent efficacement.

N'oublions pas que la province de Québec n'est qu'au début de son développement économique.

Une forte partie de ses ressources naturelles est encore inexploitée et peut-être insoupçonnée. Ceux des nôtres qui en profiteront le plus seront ceux qui auront reçu la formation nécessaire à la conduite des grandes entreprises. Or, c'est à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales surtout que le jeune homme peut recevoir cette formation pratique et théorique.

NOTRE DEVELOPPEMENT MINIER

L'année 1928, suivant les rapports que l'on vient de publier en milieu autorisés, aura été fructueuse pour le Canada au point de vue du développement de ses mines.

Les opérations effectuées dans les diverses provinces ont, somme toute, été très satisfaisantes. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont de nouveau passé par une période de prospérité relative, après les années de stagnation de l'après-guerre. L'exploitation houillère s'est graduellement améliorée et la production de gypse s'est accrue dans des proportions considérables. L'exploitation de l'or a suscité un renouveau d'intérêt en Nouvelle-Ecosse et la production de sel a augmenté.

Dans le Québec, les gisements de Rouyn et des régions adjacentes ont suscité un intérêt considérable. Outre la mine Horne (Noranda), qui est aujourd'hui définitivement considérée comme susceptible de fournir une bonne production de cuivre, le Québec occidental contient plusieurs gisements de minerai sur lesquels des travaux souterrains assez considérables ont déjà été effectués. Les projets qui ont été élaborés comportent l'installation d'un matériel de broyage et de concentration et font prévoir une exploitation active. Dans d'autres parties de la province un progrès satisfaisant a été réalisé dans l'exploitation de l'amiante et d'autres minéraux.

Le district de Sudbury, dans l'Ontario, a suscité un renouveau d'intérêt par suite de la découverte récente de riches gisements de minerai cuprifère et de dépôts plombo-zinco-cuprifères de moindre importance. L'accroissement de la production d'or dans la région de Kirkland Lake a plus que contrebalancé la diminution du rendement dans la région de Porcupine. Les travaux souterrains exécutés dans ces deux étendues, de même que l'activité qui règne dans les nouveaux districts, indiquent que les mines d'or de l'Ontario resteront productives assez longtemps encore.

Dans les provinces des Prairies, la construction ferroviaire déjà mentionnée a été l'événement le plus important de l'année. On rapporte un progrès notable dans les régions minières du Manitoba septentrional et central, et les compagnies qui s'occupent de

prospection à l'aide d'avions dans le nord du Manitoba et de la Saskatchewan rapportent que la saison a été satisfaisante. Plusieurs aménagements importants ont été effectués dans les régions pétrolifères de l'Alberta, ce qui permet d'espérer un accroissement considérable de la production de pétrole et de gaz naturel.

Après des années de progrès modéré mais soutenu, l'industrie minière est devenue l'une des plus grandes richesses économiques du Canada et l'on peut compter qu'elle exercera une influence marquée sur le développement général du pays. Les événements des quelques dernières années ont beaucoup contribué à révéler au peuple canadien l'importance de l'industrie minière, et il en est résulté des efforts plus étendus et mieux organisés en vue du développement de cette catégorie de ressource naturelle.

NOS OUVRIERS AVANT TOUT

Il y a quelques jours, notre attention était attirée, en même temps que celle du gouvernement fédéral, sur un problème ouvrier assez particulier. Il s'agit du renvoi d'ouvriers canadiens par une compagnie ontarienne qui les a remplacés par les Allemands venus expressément pour remplir leurs positions.

Une délégation des ouvriers organisés s'est présentée devant l'hon. M. Heenan et a exposé ce cas. Le ministre du travail a répondu qu'il était déjà au courant de la conduite de la compagnie en question, qu'il avait sa version personnelle et il ajouta qu'en face des deux versions—les ouvriers exposant sincèrement la leur—il était en mesure de rendre jugement. Or il affirma que la politique de la compagnie, de prendre des ouvriers étrangers pour leur donner les positions des ouvriers du pays, dans son département de la gravure, était diamétralement opposée à la politique du gouvernement du Canada.

Le ministre ajouta que, dans ces conditions, il était difficile de ne pas voir que la compagnie avait agi dans l'intention de remplacer les unionistes par des non-unionistes. Il déclina d'exposer les mesures que le gouvernement pourrait prendre, et cela se comprend assez facilement, mais il exprima sa détermination de faire tout son possible pour assurer aux travailleurs canadiens toute la protection à laquelle ils avaient droit.

Nous avons là une preuve qu'il ne faut pas toujours blâmer le gouvernement pour les difficultés ouvrières qui surgissent. Dans le cas ci-dessus, il est évident que la compagnie concernée a délibérément importé des travailleurs allemands qu'elle veut engager à la place d'ouvriers canadiens, sous le seul prétexte que ces derniers appartiennent à une union en existence depuis déjà assez long-

temps. Si la compagnie en question s'était contentée de congédier ses ouvriers actuels et les remplacer par d'autres ouvriers, non organisés mais Canadiens, il n'y aurait probablement rien à redire. Mais dans le cas actuel, elle fait venir une main-d'œuvre étrangère. C'est là où le problème se complique et que l'intervention du gouvernement est désirable.

Nous ne pouvons tolérer que nos ouvriers soient congédiés et qu'on les remplace par des étrangers. Nous ne voulons prendre parti ni pour l'union ni contre la compagnie intéressée, mais nous soumettons que cette dernière peut trouver au Canada d'autres ouvriers appartenant au même métier et indépendants de l'union. En les engageant, elle s'éviterait toutes les difficultés que lui attire sa politique néfaste de recourir à l'étranger pour obtenir sa main-d'œuvre.

Les paroles de l'hon. M. Heenan à la délégation ouvrière sont encourageantes. Elles ne nous surprennent pas, car nous savons bien que le gouvernement King cherche à protéger nos ouvriers contre tout empiètement de la part de non Canadiens; et dans le cas qui nous occupe, nous sommes bien certains qu'il saura sauvegarder les intérêts des nôtres contre le désir trop évident de plaire à des ouvriers allemands qui trouvent ici, à petits salaires, une fortune en comparaison de ce qu'ils obtiennent dans leur pays.

LES AGRONOMES SE PREPARENT AU PRINTEMPS

Valeur de la chaux

Parmi les travaux dont s'occupent les agronomes de notre région à cette période de l'année, il convient de mentionner en premier lieu les directives qu'ils donnent aux cultivateurs sur l'achat de la chaux et des engrais chimiques en vue de la préparation du sol, ce printemps, pour les semailles.

Comme nos fermiers ont appris les avantages éminents qui résident dans le système coopératif, pour l'achat des nécessités de la ferme comme pour la vente des produits agricoles, ces achats se font en groupant les commandes de plusieurs fermiers à la fois afin de réaliser un bénéfice sur les taux de transport, déclarait, hier, au représentant de la "Tribune", M. W. G. MacDougall, agronome de Lennoxville.

Dans les Cantons de l'Est où l'acidité du sol est très prononcée et requiert pour être corrigée l'emploi de la chaux qui améliore en outre l'état mécanique du sol et développe les principes fertilisants de ses composés, les achats de chaux sont toujours considérables à cette époque de l'année de même que les achats, en général, d'engrais chimiques. Guider le cultivateur dans le choix de la meilleure pierre à chaux broyée en tenant compte des dispositions démontrées par le terrain où elle sera employée, voilà un souci qui entre considérablement dans la besogne de l'agronome de comté à ce temps de l'année.

La chaux correctrice

L'acidité que l'on rencontre dans certains sols nuit beaucoup au développement de la plupart des récoltes. Or, la chaux et le carbonate de chaux se combinent avec les acides du sol, neutralisent et rendent le sol légèrement alcalin un état favorable à la croissance des récoltes. Ainsi, la chaux et les autres composés alcalins de chaux peuvent restaurer et augmenter la fertilité du sol.

Les terres humides, basses et mal égouttées, sont particulièrement sujettes à devenir acides; les sols qui contiennent essentiellement de la matière organique végétale, comme les sols tourbeux sont généralement acides, mais pas invariablement. De même, fait qui paraît étrange, beaucoup de sols légers sur les plateaux sont légèrement acides, sans doute parce que le carbonate de chaux qu'ils renferment a été entraîné par les pluies ou enlevé par de nombreuses années de culture.

Dans tous les sols, et plus particulièrement dans les terrains sablonneux et graveleux, les composés de chaux ont une tendance à disparaître; une partie est enlevée avec les récoltes, mais la plus grande partie se dissout et

descend dans les profondeurs du sol, loin de la zone occupée par les récoltes en végétation. Le carbonate de chaux est assez soluble dans l'eau qui contient de l'acide carbonique, et l'eau du sol est généralement saturée de ce gaz; la chaux du sol est donc constamment entraînée par les pluies, et peut être emportée en grande partie par les eaux de drainage; ceci explique la présence du carbonate de chaux dans les eaux de nos lacs, de nos rivières, et c'est de cette manière que des milliers de tonnes de ce précieux élément de nos sols se rendent tous les ans à la mer. Une fois que la chaux assimilable a disparu, le sol a une tendance à devenir acide. Il est des sols qui, en raison de leur origine, sont bien munis de carbonate de chaux pour des années de culture. Ce sont invariablement des sols forts, productifs, et les bestiaux qui se nourrissent des plantes provenant de ces sols, se développent bien, et ont une bonne ossature, mais il y a d'autres sols, particulièrement les argiles, les limons et les tourbes, qui sont pauvres en chaux et qui s'appauvrissent de plus en plus en cet élément à mesure qu'ils sont cultivés.

Saint-Sylvestre

—M. l'abbé Masse, qui a été nommé curé de cette paroisse, est arrivé parmi nous dernièrement. Un grand nombre de citoyens étaient à son arrivée. Une adresse lui fut lue par M. Paul Gagné, de la paroisse.

—Une fête de charité a eu lieu dernièrement au profit de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, au couvent de Daveluyville. Un grand nombre de personnes y ont pris part. Nommons M. le curé Alfred Tétraud, Dr Beaumier, MM. Gélinas, S. Coulombe, Mme Coulombe, M. le notaire Jos. Houle, M. et Mme Bélanger, M. A. Poisson, Mlle Richard, MM. Art. Fournier, Napoléon Blanchet, Johnny Blanchet, Johnny Trudel, Jos. Houle, l'opérateur Beaudet M. et Mme Henry Massé, et une foule d'autres. Cette soirée a rapporté la jolie somme de \$250.00.

—Mmes Joseph Larivière, Jos. Laroché, C. Edouard Larivière sont allés à Lewiston, Maine, assister au service de leur père, M. André Ouellet, décédé à l'âge de 78 ans.

—Mme Ph. Perrault est allée voir son garçon, M. Jos. Roberge, à Villeroi.

—M. Eugène Cormier, de Ste-

Gertrude, est en visite chez M. Charles Cormier, de St-Sylvestre.



A VENDRE

SUPERBES LAPINS A VENDRE

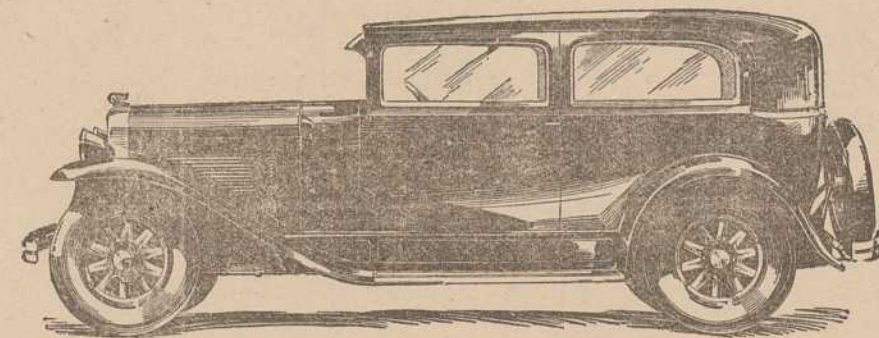
De superbes lapins enregistrés, appartenant aux races Chinchilla et Sibérien, sont présentement à vendre. Ces lapins ont remporté les premiers prix aux expositions avicoles. Sujets en vente en tout temps et satisfaction garantie.

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire.

M. NOEL LABBE,
Rue Notre-Dame,
Victoriaville, P. Q.

24 janv. 5 f.

LE EST ICI dans Notre Salon



Luxe de GROS Auto, Style de GROS Auto, Performance de GROS Auto à Bas Prix

Il est ici! Dans notre Salon! Le Pontiac Gros Six... la voiture pour les gens qui veulent le luxe des gros autos, le style et la performance des gros autos... à bas prix. Venez voir ses imposantes carrosseries par Fisher... sa constellation de commodités... son intérieur spacieux et invitant. Inspectez son magistral plan de pouvoir... ses parties rotatives précisément équilibrées... ses nouveaux freins silencieux, à expansion interne aux quatre roues... ses multiples caractéristiques de qualité.

—Et des prix qui sont à la portée de presque tous.

Il vous faut voir ce Gros Six aujourd'hui. C'est une voiture telle que seule la General Motors pouvait en fabriquer... une valeur telle que la General Motors pouvait seule offrir.

Prix de Détail Livrés

A VICTORIAVILLE, P. Q.

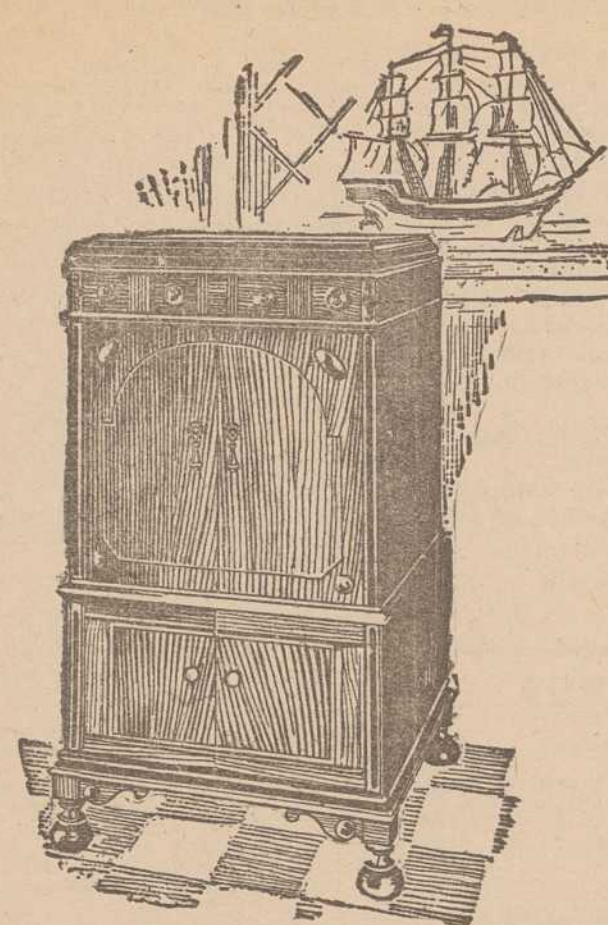
ROUTIERE	\$1141.00
COUPE	1110.00
SEDAN DEUX PORTES	1131.00
SEDAN QUATRE PORTES	1248.00
PHAETON convertible	1247.00
CABRIOLET convertible	1238.00
LANDAU	1315.00
CHASSIS	900.00

Tous les prix comprennent les taxes du gouvernement, équipement standard du catalogue, pare-chocs, avant et arrière, couvre-ressorts, amortisseurs Lovejoy, pneu et chambre à air de rechange, couvre-pneu et plein réservoir de gasoline.

PONTIAC Gros Six

J.C. Vézina & Fils, Victoriaville, P. Q.

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED



LE
Nouveau Victrola
ORTHOPHONIC

Modèle 4-70

\$165.00

En Vente à la

LIBRAIRIE de L'UNION
ARTHABASKA

P. Qué.

St-Apollinaire

A votre saint patron, je restitue son âme
J'inscris, devant mon nom, le P qu'il a de
Suivant un bon conseil, sans devenir
De l'hémistiche aussi, j'épèle une voyelle.
Mon rêve est en retard et l'idéal trop haut;
Ou le sens est absent, ou la rime est rebelle
En ces vers que je forge en long et en large
Puisqu'ils sont nés vains, ils mourront
[en sabots].

Ce travail délicat, vous savez s'il amuse,
Accaparer le cœur aussi bien que l'esprit
A plus de soixante ans, à son plein me
[brise].

Vieille pie déjà, voici que je devins bête.
Sans bien y réfléchir, sans guide ni leçon,
Je présentais des vers d'indigentes façons.

V. P.

Ebauche

A NOS PETITS ENFANTS

Assis sur la mousse verte jadis,
Aussi menu qu'une bourgade,
Ce petit coin du Canada
Que l'on appelle Arthabaska,
L'hiver, sous de froids hivers,
Où sous l'éclat de la verdure
Est le chef-lieu de son district...
Sur les grands registres se penche
Depuis cinquante ans mon mari,
Pour mettre le pain sur la planche
Pardonnez-moi ce souvenir.
Que je veux ne pas te finir.
La Cour Supérieure y siège
Accompagnée de son cortège:
Juge, avocats, témoins,
Les uns proches, les autres, loins.

Près de la montagne jolies
Est le palais de Jéhovah
Où le cœur pur et pieux va
Confier, sans mécompte,
Les ardeurs d'un jeune printemps
Où les regrets des cheveux blancs.
La population est fière
Des magnifiques vertébrés
Qui donnent, au temple vanté,
Son cachet de sobre beauté.

Afin de parer de lumière
Les spacieuses verandas,
De nos chatoyantes villas
Enguirlandées de frais lierre
Il faudrait un nouveau Flandrin!
J'ignore palette et burin.

Après de la pergolette neuve
La brune colombe s'abreuve
A la vague du dur granit;
Sous le large auvent des tourelles,
Donne soyseuses colombelles
S'embrassent à l'air vas courir
Vivement la jeune escadrille,
En se divisant deux à deux.
Reviennent porteurs de broutilles
Qui bienfaisamment leurs enfans
En attendant les chers convives,
Les futures mamans s'activent:
A l'avenir rêvent de l'enfant,
Préparent déjà le festin.
Et c'est ainsi qu'à la campagne,
Aux pieds de nos frères, montagnes,
Habite le simple bonheur...
Plus tard vous songerez aux fleurs...
Quand reviendront les hirondelles
La nature se remue et s'éveille.
L'oiseau des bois, le canari,
Célibat dans l'air de sa cage,
Envient les oiseaux de passage...
Les pies, les merles, les pinçons
Fleurissent d'amour leurs chansons.

Nous avons tous les privilèges:
Hôtel-Dieu, couvent, deux collèges
Pour faire l'éducation
Des fillettes et des garçons:
On les élève en philosophes
Les citoyens de St-Christophe.

Du plus haut pic de nos rochers
L'œil découvre nos cinq clochers.
J'allais oublier la rivière
Qui coule au bas du cimetière.

Chère rivière des Bois-Francis,
Au Reuve, tu l'en vas courir
En avril, tu deviens frondeuse,
Mais à l'été silencieuse,
Tu n'as pas plus d'un Nicolet.
Que nous n'avons d'or au gousset.
Maintenant tout bouge et s'active:
Où jadis, les noisetiers
Fleurissaient l'abond de la rive...
Ils sont prospères les métiers
Des meules, des ciseaux, d'enclume,
Des moteurs puissants... de la plume.

Est-il fidèle le croquis
Que je trace de mon pays?
J'en doute fort, car le langage,
Pour magnifier le bonheur
Que je ne connais pas... ailleurs,
S'aurait, comme le plumage!

Arth. 21 fév. 1929.

VIEILLE PIE.

Le Gouret

Où sont donc les témoins de la lutte
Qui mettaient les joueurs à deux doigts de
[la fosse]?
Ne seraient-ils pas vraiment des Echos?
Paisibles au repos, dessous les escaliers,
Avec les succès fous, sont-ils de conni-
[tence]?
En semant les bons coups, récolter les
[bravi]
De la dure saison qui se pâme à demi...
Une voix vous dira: Vous savez, c'est la
[chance]!
Ces joueurs, sur la place, avec leurs
[substituts]
Ne sont pas des tueurs, puisqu'une fois,
[j'ai vu].

J'ai bien hâte surtout que finisse la lutte!
Sous le pur soleil, l'arbitre du soir!
La glace balayée, fine comme un miroir,
S'emplit de combattants pour les trois
[vingt minutes].
Et qu'importe les coups, si le point est
[centré]
Malgré l'adversaire et son patin enpiqué,
Si l'aiguille du cadran dit que la rondelle
Est montée, descendue, pour retomber plus
[belle]
Dans le but du plus fort, (pourquoi pas du
[plus digne])
Et que la foule admire, et s'exclame et
[trépite]?

21 fév. 1929.

ROXANE.

Plaisirs d'Été

"Resterons - nous renfermés
[sous les toits],
Quand les oiseaux chantent
[au fond du bois]."

Mon plus grand bonheur et plaisir,
Durant le bel été en fête,
C'est sous bois, aller à loisir,
Songer, rêver bien plein ma tête.

Songer, rêver, marcher, courir
A l'aventure, sans enquête,
Mon plus grand bonheur et plaisir,
Durant belle saison en fête.

Entendre le bien doux ramage
Du pinson et de la fauvette,
Contempler leur joli plumage,
Durant le bel été en fête.

Me repose sur la verdure,
Me grisser de doux souvenirs,
Belle saison de la nature,
Mon plus grand bonheur et plaisir.

Février 1928.

De volume en préparation: "Feuillage poétique".

POSITION DEMANDEE.—Mademoiselle Hudmille Pothier, de la rue St-Zéphirin, à Victoriaville, désireait trouver de l'emploi dans une bonne famille privée.

HOCKEY

Deux nouvelles victoires pour le Club d'Arthabaska

Dimanche, le 17 février, notre club local allait rencontrer le club du Collège de Victoriaville, sur son terrain.

C'était la deuxième fois que ces deux clubs étaient aux prises sur la même patinoire.

La première partie fut gagnée par les Collégiens par 3 à 0, mais la seconde victoire leur fut ravie par le club local qui enregistra 5 points et les Collégiens 4.

C'est M. Alfred Paradis, président du club local, qui a lancé la rondelle au jeu. Au début de la partie, M. Paradis a accordé une récompense de \$5.00 au club gagnant.

La partie fut très intéressante du commencement à la fin.

Le club d'Arthabaska, blanchi le dimanche précédent, n'était pas d'avis à se faire battre deux fois de suite, aussi a-t-il été très actif dès le début de la partie.

La première période se termina par 2 à 0 en faveur d'Arthabaska. La troisième période prit fin par 3 à 2 en faveur des Collégiens.

Au commencement de la troisième période, il est facile de se représenter l'activité des deux clubs: l'un pour conserver l'avantage sur ses adversaires et l'autre pour reprendre le terrain perdu.

Après quelques minutes de jeu Robert Beauchesne score un point pour Arthabaska, et les Collégiens comptent également un point.

C'est alors que Raoul Roux, l'étoile du club d'Arthabaska—sans vouloir diminuer le mérite des autres joueurs—s'empare de la rondelle, et déjouant les avant et les défenses compte un quatrième point pour Arthabaska. Le score est de 4 à 4 et il ne reste que quelques minutes de jeu. De part et d'autre chaque joueur fait des efforts pour donner la victoire à son club. Pour la quatrième fois Raoul Roux s'empare de la rondelle et, au milieu des cris et des applaudissements des spectateurs, va la loger dans les filets ennemis.

La partie est terminée. Le score est de 5 à 4 en faveur du club d'Arthabaska.

Arbitres: M. Gustave Picher et M. Nadeau.

Un lunch fut servi aux joueurs après la partie par les Frères du Collège.

Mardi, le 19 février, nos amis de Warwick sont venus pour prendre leur revanche contre le club local—celui-ci ayant gagné par 3 à 2 à Warwick—mais ne furent pas plus heureux, car ils furent blanchis.

La partie fut très captivante et assez mouvementée.

Le jeu eut lieu sur la patinoire du collège, gracieusement mise à la disposition du club local par le Rév. Frère Directeur Hébert. Il y avait foule de spectateurs.

C'est le Rév. Frère Sanctinus qui a lancé la rondelle au jeu.

La première période prit fin sans qu'il y eut de point d'enregistrement.

Durant la deuxième période, les joueurs du club local se mirent résolument à l'œuvre et enregistrent 4 points sans que Warwick put en compter 1 seul.

Durant la troisième période, le club local compta 2 nouveaux points, et la partie prit fin par 6 à 0 en faveur du club d'Arthabaska. Raoul Roux 2 points; Robert Beauchesne 1 point; Marcel Trotter 1 point; Elphège Roux 1 point; Emile Michaud 1 point.

Arbitre: Rév. Frère Eugène.

M. le président Alfred Paradis, très satisfait du résultat de la partie, commanda un copieux lunch au Café des Bois-Francis pour les joueurs.

HOCKEY

"Canadien" de Victoriaville Vs "Collège d'Arthabaska"

Dimanche après-midi, le 17 courant, l'équipe du Collège d'Arthabaska est allée rencontrer le club "Canadien" sur sa belle grande patinoire, à Victoriaville. Cette partie promettait d'être fort intéressante pour tous les amateurs de Gouret. C'est ce qu'annonçaient les pancartes affichées un peu partout la semaine précédente.

Les joueurs du Canadien se sont montrés solides, habiles et courageux. Ils ont joué une grosse partie. Les Collégiens étaient plus rapides et plus unis. C'est ce qui a fait leur chance. Les écoliers étaient en forme mais ne prétendaient pas cueillir, à Victoriaville, de nouveaux lauriers.

Après vingt minutes d'un jeu serré et rapide, la première période se termina par un score de 0 à 0.

La deuxième reprise débute avec entrain. Après quelques minutes, l'étoile du Collège, Chs-Eugène Létourneau, réussit par une course rapide et mouvementée à déjouer ses adversaires et à aller loger la rondelle dans les filets ennemis. Ce fut alors une véritable explosion de cris de joie parmi

les amis et les partisans du club d'Arthabaska. Et cela eut pour effet de secouer le moral des collégiens. Ils devinrent plus hardis et presque enthousiastes. Ils n'étaient plus les mêmes. Le deuxième vingt se termine ainsi malgré les efforts renouvelés de part et d'autre.

Après quelques minutes de repos, les joueurs apparaissent de nouveau sur la glace et la troisième période commence. Chaque club lutte avec ardeur pour compter un point. Les montées rapides, et les belles passes se multiplient. Chacun dépense son énergie pour assurer la victoire à son équipe. Ce fut la période la plus dure de la partie. Quelques punitions durent, bien à regret, être infligées. Cependant la troisième reprise se termina sans autre point et la victoire resta aux Collégiens d'Arthabaska.

Comme nous le disions plus haut, les courses et les passes ont été superbes de part et d'autre, mais le jeu des élèves l'a emporté sous le rapport de la "combiné".

Réguliers et substituts ont joué de façon méthodique. Les avant ont fait avec ensemble de nombreuses et belles courses. Les défenses se sont signalées par leur bon travail. Ils avaient fort à faire pour tenir en échec les clans du "Canadien". Charest, le gardien de buts, s'est surpassé en arrêtant les nombreux et vigoureux lancers des adversaires.

Les "Collégiens" étaient heureux c'est certain—mais à leur joie se mêlait un peu de chagrin. Les gens de Victoriaville sont si serviables! Ils viennent eux-mêmes les chercher au Collège et les ramènent après la partie, en belles limousines, et cela toujours à leurs frais. Les élèves sont un peu gênés quand il faut en plus s'en revenir avec la Victoire!

Mais d'un autre côté, ces derniers connaissent si bien le bon cœur de leurs amis dévoués que le plaisir reste un peu plus fort que le chagrin.

Ce sont les voitures de M. le Maire J.-D. Gagné, de M. A. G. Létourneau, de M. H. Vallière qui ont transporté les joueurs.

A ces messieurs la reconnaissance renouvelée des Collégiens.

SOMMAIRE:

Première période: Pas de point.
Deuxième période: Chs-Eugène Létourneau (Arthabaska).
Troisième période: Pas de point.

ALIGNEMENT
"Canadien"

Buts: Wilfrid Dupuis.
Défenses: Georges Gaudet Ovil Houle.
Ailes: Georges Létourneau, Cap. Roland Genest.
Centre: J.-P. Gaudet.

Substituts: Emile Falardeau, André Perrault, Elphège Roux.

"Collège d'Arthabaska"

Buts: Gérard Charest.
Défenses: Henri Bergeron, Armand Grégoire.
Ailes: Robert Letarte, Paul Brien, Gérard.
Centre: Chs-Eugène Létourneau.

Substituts: G. Boudrias, (Capitaine), H. Miosse, B. Laurendeau, E. Levasseur, F. Poisson, S. Drapeau.

Résultat des joutes de Gouret
1928-1929

VISITEURS Vs D'ARTHABASKA

8 Déc.—Plessisville 1 5
9 Déc.—Arthabaska 2 4
13 Jan.—Warwick 0 7
20 Jan.—Canadien (Vict.) 3 4
27 Jan.—Canadien (Vict.) 4 3
3 Fév.—Arthabaska 12 1
10 Fév.—Laurier (Vict.) 0 11
17 Fév.—Canadien (Vict.) 0 1

Collège d'Arthabaska: Gagné: 6 parties.
Perdu: 2 parties.

C. LACHANCE.

FEU MADAME
PIERRE MERCIER

Nous avons appris avec regret la mort de Madame Pierre Mercier, arrivé à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, à l'âge de 96 ans.

Les funérailles ont eu lieu à Arthabaska, le 26 janvier dernier. Mme Mercier était bien connue à Victoriaville et aussi à Tingwick, où elle avait demeuré pendant 33 ans, elle était la mère de M. Napoléon Mercier, décédé au mois de juillet dernier, à Tingwick, de Madame Joseph Marchand, de Berlin, N. H., et aussi de M. Pierre Mercier, de Lewiston, Maine.

Nous offrons à la famille nos sincères sympathies.

Nous venons de recevoir un bel assortiment d'articles en cuir d'une maison française, de Limoges (France) que nous vendons à bon marché.—Librairie de "L'Union".

FEU MONSIEUR BERNARD LAROCHE

Warwick—Les funérailles de M. Bernard Laroché, décédé le 15 février à l'âge de 81 ans, 1 mois, 28 jours, ont eu lieu lundi le 18 au milieu d'une assistance nombreuse de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé E. Gravel, curé de la paroisse, qui chanta aussi le service, assisté des abbés Elphège Lemaire et C. Longval.

Le deuil était conduit par M. F. X. Grégoire. Le corbillard par M. Robert Laroché, petit-fils du défunt, de même que les porteurs: à la croix, M. Ls P. Ancill; au cercueil MM. Hervé, Paul, Rosario Laroché, Chs E. Langlois, Roland et Arthur Langlois.

La défunte laisse pour le pleurer outre son épouse, née Exilda Tremblay, neuf enfants: Mmes Ls Langlois (Marie-Louise); Mmes Jos. Laroché (Lydia), Mme Jos. Ancill (Eva), toutes de Warwick; MM. Arthur et Edouard Laroché, de Montréal; Mlle Léontine Laroché, de Montréal; Mme W. Blais (Marie-Anne), de Montréal; Mlle Lucias Laroché, Garde-Malade de l'hôpital Notre-Dame, Montréal, de Dr Armand Laroché, de Rutland, Mass., et 24 petits-enfants: Armand, Charles-E., Roland, Arthur, Thérèse Langlois, Robert, Hervé, Paul, Irène, Rosario, Ovide, Caroline, Roland, Philippe et Cécile Laroché, Jeanne et Ls-P. Ancill, Léo et Francis Laroché, Claire et Roger Laroché, Annette, Lucia et Fernande Blais.

Le défunt laisse encore deux sœurs et trois frères: Mmes Jos. Dion, de Ste-Elisabeth; Mme Ulric Boutin, de Lewiston, Maine; M. Jos. Laroché, de Lewiston, Maine; M. Ferdinand Laroché, de Warwick, M. François Laroché, de Lisbon, Maine.

Outre les parents ci-haut mentionnés, on remarquait dans l'assistance les révérends Sœurs de l'Assomption et leurs élèves, les institutrices de l'école du village et leurs élèves, MM. Ovide Baril, Maurice Pepin, Ls Fréchette, F. X. Thérien, Amédée Boutin, Tref-til Brissot, Lucien Baril, Edgar Laliberté, N. P., Dr W. Laroché, J. A. Charest, N. Chaffour, J. Emile Verville, F. Marcotte, E. Carignan, D. Germain, Alf. Houle, M. Roy, F. X. Robitaille, F. Brisson, G. Paradis, W. Brindley, Willy Girard, M. et Mme Jos. Hamel, Mlle Hervé Laroché, MM. et Mmes Adélaïde Lambert, Hector Lambert, Mme W. Hamel, Mlle Cora Ducharme, MM. Art. et Ferd. Croteau, Omer Laroché, de Trois-Rivières, J. B. Laroché, Ludger Laroché, MM. et Mmes Lucien Laroché, Nap. Leblanc, Philias Bourque, G. Perrault, Gédéon Laroché, Ferd. Laroché, Jos. Laroché, M. Herménégilde Blais, de Montréal; M. et Mme Moïse Petit, Mme J. Bonneau, de St-Hyacinthe; Mlle L. Hamel, M. Robert Daigle, Mme Alfred Daigle, M. et Mme Arthur Blanchette, Arthabaska; M. et Mme W. Dion, M. A. Morin, de Ste-Elisabeth, M. Edouard Verville, Mme John Bédard, de Pawtucket, Mme J. LeFebvre, de St-Eugène, Témiscamingue; MM. Moïse et Ed. Verville, Arthabaska; Mme Antonio Tardif, de Victoriaville; M. et Mme Augustin Laroché, Mlle E. Laroché, M. et Mme Gabriel Pepin, M. B. Lachance, MM. R. L. et A. Girard, Isaïe Laroché, A. Perrault, Arthur, Philippe et Amédée Laroché, Jos. Buteau, J. Goggin, Ls Kirouac, M. Emile Ducharme, Mlle Rachel Ducharme, Mlle Flibotte, Mme P. Bergeron, Mlle Girard et une foule d'autres, dont il nous est impossible de reproduire les noms.

Offrandes de messes: Mmes Bernard Charest, M. F. Marcotte, Ls Langlois, Jos. Laroché, Jos. Ancill, Arthur Laroché, Edouard Laroché, Mme W. Blais, Dr Armand Laroché, Mlle Lucias Laroché, M. Lucien Marcell, Montréal; M. et Mme A. Racine, de Montréal; Mlle Marcotte, Cercle Farde des Gardes-Malades de l'hôpital Notre-Dame, Montréal; les révérends SS. de l'Assomption du Couvent de Warwick; Mme U. Boutin, de Lewiston.

Bouquets spirituels: Les religieuses du Couvent et leurs élèves, les institutrices de l'école du village et leurs élèves, M. et Mme Moïse Petit, de St-Hyacinthe; Mme V. Bonneau, de St-Hyacinthe; M. J. E. Verville, Philippe Bergeron, Mlle Emilienne Laroché, Mme Henri Charest, Mme B. L. Charron, M. et Mme D. Germain, la famille H. Beauchesne, M. Donat Garand, de Victoriaville, Mlle Blais, de Montréal.

Sympathies: MM. et Mmes Jos. Hamel, F. Laroché, Wilfrid Hamel, Dr et Mme W. Laroché, Rév. Sr St-Basile, sup., M. Emile Ducharme, Mlle Diane Arpin, G.-M., de Montréal; MM. et mes A. Laurendeau, E. Carignan, Irénée Muir, Philias Bourque, B. Lachance, Adolphe Lachance, Alfred Lachance, Mme Honoré Gauthier, M. Robert Barbin, de Victoriaville; M. Ernest Laflamme, M. A. Mailhot, MM. et Mmes Maurice Pepin, W. Bergeron, M. Onésime Kirouac, M. P. I. Kirouac, M. et Mme Jules Marcotte, M. et Mme A. Burny, MM. Ovide Varil, Luciel Baril, Désiré Baril, M. Hubert Garand, M. W. Girard, M. F. X. Grégoire, Mme et Mlle Paré, M. A. Normand, M. et Mme Ls Fré-

chette, M. et Mme Alf. Hamel, Mlle Leatitia Dubois, la famille F. Rajotte, M. et Mme Alp. Desharnais, M. Jos. Laroché, de St-Camille.

Télégrammes: Les Gardes-Malades de l'hôpital Notre-Dame de Montréal; M. et Mme J. Ernest Blais; M. et Mme J. Emile Blais, de Montréal; les médecins du Sanatorium de Rutland, Mass.; Drs E. B. Emerson, W. B. Davidson, Paul Dufault, Y. Nadeau, J. Karmisky.

M. Bernard Laroché était avantageusement connu. Il comptait parmi un des plus anciens citoyens de Warwick, ayant toujours demeuré dans la paroisse. Ce brave vieillard emporte dans la tombe l'estime et la considération dont il jouissait pendant sa vie.

Nos sympathies à la famille.

Victoriaville

—Mme J. Arthur Auger est allée passer quelques jours à Montréal, dans sa famille.

—PROPRIÉTÉ A VENDRE.—Bonne propriété, bien entretenue, terrain de 72 pds de front par 200 pds de profondeur, dans le quartier résidentiel à Arthabaska, P. Q., à proximité de l'Eglise, du Couvent et du Collège. Conditions faciles.

Pour plus d'informations s'adresser à

ADELARD MAHEU,
Arthabaska, P. Q.

7 fév. 1 m.

—Mme J. W. Paradis, de Victoriaville, est allée passer la semaine dernière à Montréal.

A VENDRE

Ford Runabout, en bon ordre, avec boîte en guise de truck. Commode pour transports légers chez cultivateurs ou commerçants. Se transforme rapidement en auto de promenade en enlevant la boîte. Prix très bas.

EURORE FOURNIER & FILS
Victoriaville, Qué.

21 fév.—1 m.

A VENDRE

Belle propriété à vendre, 18 rue Académie Victoriaville, autrefois occupée par Mme Elzear Richard.

Cette propriété, composée de 10 pièces est en bois. Terrain de 45 x 150 pds. Conditions faciles.

Pour informations, s'adresser à Mme BENJ. TREMBLAY,
Richmond, P. Qué.

Casier 177
7 fév. j. n. o.

Aucun autre thé possède cet arôme délicat

THÉ DU JAPON
"SALADA"
Tout frais des plantations

REUNION INTIME

Mardi dernier, le 13 février, a été fêté chez M. et Mme Ludger Cloutier le 18e anniversaire de leur fille, Mlle Armandine. Outre la famille, ont pris part à la fête M. Donat Blanchette, M. Ephrem Bellavance, M. Henri Blanchette, M. Jos. Basse, forgeron, M. Philippe Bergeron, sa Dame, sa fille Marie-Paul, son fils Jean-Marie, Mme Roméo Talbot et sa fille Mariette, M. et Mme Nathaniel Blanchette, M. Philippe Blanchette, Mlle Marie-Rose Desrosiers, M. Johnny Verville, M. et Mme Louis Cloutier, Mme Louis Kirouac, de Warwick, M. Alphonse Croteau et ses filles Marie-Anne et Cécile, M. Sylvio Croteau, de Victoriaville, Mlle Germaine Barbin, institutrice.

Il y eut lecture d'une adresse par Mlle G. Barbin et de magnifiques cadeaux furent offerts à Mlle Cloutier.

Ne parlez pas de vos maladies et de vos malheurs; les gens qui se plaignent sont ennuyeux pour les autres.

Ne parlez pas de gens qui sont inconnus aux personnes présentes. Ne faites pas de l'esprit aux dépens d'un autre.

Ne soyez pas trop empressé de donner.

Ne cherchez pas à faire de l'esprit ou des jeux de mots; l'abus des calembours est fastidieux.

Ne racontez ni chez-vous ni ailleurs les conversations que vous avez entendues dans un autre salon.

Ne soyez pas trop empressé de donner votre opinion sur une personne. Rappelez-vous que vous vous confiez peut-être à quelqu'un de peu discret.

Ne témoignez ni indifférence, ni impatience lorsqu'une personne parle, écoutez-la avec toute votre

attention.

Ne parlez pas trop de vous, de vos capacités, de vos talents, de vos belles actions; ne vous faites pas les héros de vos histoires. Si vous avez voyagé n'entretenez pas les personnes présentes uniquement de ce que vous avez vu et de vos aventures; ne dénigrez pas un peuple parce qu'il n'y pas les mêmes habitudes que vos compatriotes.

Ne vous montrez pas trop disposé à ne voir que les défauts des autres, comme il ne faut pas non plus être trop porté à l'engouement.

Ne soyez pas maussade sous prétexte qu'on vous néglige.

Ne montrez pas de l'antipathie pour un convive ennuyeux.

Ne montrez pas de l'humeur si vous perdez au jeu.

Soyez toujours rempli d'égards, de respects et de déférences envers les personnes âgées, surtout si elles sont affligées d'une infirmité quelconque.

Ne consultez pas votre montre comme si vous étiez impatient de partir.

Ne prolongez pas indéfiniment votre visite, choisissez le moment opportun de vous retirer.

DEFENSE D'AVANCER

AVIS AU PUBLIC

Je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui ce soit, sans un écrit signé de ma main.

NAPOLEON MARCOTTE,
Victoriaville, P. Q.

7 fév. 1 m.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

Une INVITATION

PRÉSENTATION
SPÉCIALE
du
Chevrolet par Excellence
de l'Histoire de Chevrolet

TOUT le monde connaît les merveilleux succès que le Chevrolet a déjà remportés dans le passé, mais il faut que chacun sache que le nouveau Chevrolet représente le point culminant de perfection jamais atteint par cette voiture—qu'il introduit une conception nouvelle de la valeur en matière d'automobile.

C'est donc avec plaisir que nous vous annonçons que nous avons pu nous assurer les services d'un expert des usines Chevrolet, qui se chargera pour nous d'une présentation spéciale du Chevrolet par Excellence dans l'Histoire du Chevrolet.

Cette présentation comprend des renseignements complets et précis sur cette nouvelle voiture sensationnelle, ainsi qu'une série spéciale de projections lumineuses et un film cinématographique du plus haut intérêt intitulé "Le Chevrolet à Travers le Canada".

Aujourd'hui plus que jamais, tout le monde s'intéresse aux derniers développements en matière d'automobile! Tout le monde est donc cordialement invité à assister à cette présentation! Prenez note du moment et de l'endroit.

UN SIX DANS LES PRIX DU QUATRE

MERCREDI, 27 FEVRIER, A 8.30 hrs p.m.

au Théâtre Victoria, Victoriaville

J.-E. Levasseur,

VICTORIAVILLE, P. Q.

Bouchers et Marchands

NOUS venons de recevoir une grande quantité de papier à envelopper

KRAFT

Fabriqué spécialement pour les Bouchers, Marchands, etc., etc.

EN QUALITE, IL VAUT DEUX FOIS LE PAPIER D'EMBALLAGE ORDINAIRE, C'EST POURQUOI IL COUTE MOINS CHER EN DEFINITIVE.

Recommandé particulièrement pour emballer les Marchandises Sèches, les Viandes, le Poisson, les Provisions, etc.

Une épaisseur suffit et vous avez plus de papier à la livre !

DOUBLE ECONOMIE !

Tenu en stock à notre Librairie en rouleaux de 6 pcs, 12 pcs, 18 pcs, 20 pcs et 24 pcs.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS 9 ET 10c. LA LIVRE.

PRIX SPECIAL PAR QUANTITE.

LIBRAIRIE DE L'UNION

ARTHABASKA, P. Q.

A VICTORIAVILLE !

La Pharmacie du Dr J.-P.-H. Massicotte

Distributeur exclusif des fameux Produits REXALL et des remèdes de l'Abbé WARRE

VEND

Drogues, Remèdes patentés, Articles de toilette, Poudre, Savon et Parfums, Choc-lats, Cigarettes, etc., etc.



VEND

Articles de Librairie, Papier crêpe, Dennison, Papier à Lettres, Tapissier, Argentier, Forcelaine, Verre taillé, Ivoire et Vaiselle, Articles de crosse, Cahiers, Crayons, Plumes, Encre, etc., etc.

CASTORIA F. 35c. LINIMENT BLANC NADRUCCO 25c.
SIROP LAMBERT 25c. OVALTINE 50c. 75c. et 1.25
SIROP MATHIEU 25c. SIROP DE FIGUE et Senné REXALL 50c.
SIROP PIN BLANC, eucalyptol et 25c. URASAL HORNER 85c. et 1.60
miel, notre propre préparation 25c. ABBEY'S SALT 30c. et 65c.
TAROL 25c. FRUITATIVES 3 btes 1.25
LINIMENT MINARD 25c. 3 boîtes 1.25
Les Pilules DODD'S, GIN, MORO, ROSES et ROUGES 50c la bout. de 100
Les Tablettes "MASCOT" contre la constipation 50c la bout. de 100
Les Pilules Ferrugineuses Rouges "MASCOT" reconnues excellentes pour les femmes et les jeunes filles pâles 75c la bout. de 100
Café OPEKO 1 lb. 50c. Thé OPEKO 1/2 livre 49c.
FQT 1/2 livre CACAO Lloyd's A 25c.
J'ai aussi le plaisir d'annoncer un très bel assortiment de cadeaux pour les Fêtes. VENEZ VOIR.

The Rexall Store

J.-P.-H. MASSICOTTE,

PROP.

VICTORIAVILLE.

LES BONS IMPRIMÉS

VOUS DONNENT SATISFACTION

Lorsque vous avez besoin d'imprimés, vous trouverez que cela paie toujours d'avoir le meilleur, bien entendu, si vous êtes particulier pour avoir des résultats satisfaisants.

NOUS sommes qualifiés et outillés pour vous donner un service exceptionnel, que vous désirez un catalogue, une carte d'affaires, un pamphlet ou n'importe quel genre d'imprimés qui demandent un travail soigné, consultez notre imprimeur.

NOUS nous ferons un plaisir de vous coter nos prix pour vos imprimés.

L'IMPRIMERIE D'ARTHABASKA, Inc.

IMPRIMEURS-LIBRAIRES

PROPRIETAIRES DU JOURNAL

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

La seule Imprimerie-Librairie à Arthabaska

RUE DE LA COUR

En face du Juvénat des Frères du Sacré-Cœur.

ARTHABASKA.

L'ASSURANCE

est votre meilleure protection

Auguste Bourbeau

ASSUREUR

Assurances de toutes sortes
Règlement des réclamations avec une libéralité qui n'a jamais été surpassée.

84 rue Notre-Dame VICTORIAVILLE
Téléphone 157

Lettre Pastorale

(Suite de la 1ère page)

entouré d'ennemis. N'a-t-il pas fait la force et la gloire de nos Eglises particulières ?

V

De nos jours, s'il n'est pas nécessaire de donner le sang de nos fils pour la cause pontificale, notre piété ne peut s'empêcher de procurer au Saint-Père l'assistance que réclament les conditions précaires que lui ont faites les événements politiques depuis cinquante ans passés. Notre cœur ne nous inclinerait pas à cette largesse, que notre raison nous les prescrirait comme un devoir impérieux. N'est-il pas juste que celui qui est chargé des intérêts de la multitude, soit aidé du bien de tous pour faire ce qui importe au salut commun ? C'est l'enseignement de saint Thomas d'Aquin (2, 2, 87, 4, 3). Chef de l'Eglise divine travaillant pour les cieux, mais développant son action sur la terre, le Souverain Pontife doit pouvoir aux charges attachées à la grandeur de ses fonctions, aux besoins généraux de l'Eglise, au développement de l'apostolat parmi les nations idolâtres, au soulagement des infortunes qui recourent à lui de toutes les parties de la terre. Pour faire honneur à ces multiples ministères, le Pape, dépossédé de l'institution séculière du patrimoine apostolique, n'a d'autres ressources que la générosité de ses fils. De la foi, de l'amour et de la libéralité de ses enfants, il attend tout. Aux jours du Seigneur, les disciples et les saintes femmes pourvoient aux besoins de Jésus et des apôtres (Luc, 8, 3). A l'heure présente, l'assistance temporelle envers la père spirituel de la chrétienté devient un devoir impérieux. La Charité de Nos diocésains ne sera-t-elle pas l'émule de celle des chrétiens de Jérusalem ?

Déjà notre piété a compris cette obligation, et les offrandes du denier de Saint-Pierre ont déposé aux pieds du Souverain Pontife le tribut volontaire de notre affection.

Nos très chers Frères, en cette année jubilaire, Nous sera-t-il permis de faire appel à votre piété filiale et à votre générosité empressée ? La cause que Nous prêchons est trop juste et trop chère aux cœurs catholiques pour que le succès ne vienne pas couronner nos efforts. Le Pape est parfois si peu aidé ! Souvenez-vous de ses liens. "Memores extote vinculorum meorum" (Col. 3, 18). Souvenez-vous qu'il est confiné entre les murs de son palais. Nous vous demandons donc d'offrir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dispensateur de tous les biens, en faveur de son Vicaire, un témoignage exceptionnel de reconnaissance, par une plus large contribution à l'œuvre du denier de Saint-Pierre. Si le pape prodigue pour nous les biens spirituels, ses prières, ses paroles, ses bénédictions, est-ce donc une prétention excessive de demander pour lui une part de vos biens matériels ? (I Cor. 9, 11). Puissent les libéralités des fidèles élever les besoins du Saint-Siège ! Puissent nos offrandes se mesurer sur l'étendue de notre dévotion au Pape !

Les sommes recueillies dans nos divers diocèses, en cette année, seront présentées au Saint-Père par le Cardinal archevêque de Québec, avec mention de celles versées par chaque Eglise particulière.

VI

Le Christ a dit : Lorsque je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. Son Vicaire élevé au sommet de la colline vaticane, dans l'enceinte qui lui a été abandonnée, ne peut-il pas répéter la même parole de douleur et d'invincible espérance ? Qu'il lui soit donné d'attirer à lui les esprits et les cœurs de tous les croyants et de tous les baptisés ; d'attirer à lui les âmes en quête de lumière

et de paix ; d'attirer à lui les victimes de l'erreur, de l'ignorance et des préjugés, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau sous un seul pasteur !

Plusieurs de Nos diocésains seront sans doute attirés à Rome par les solennités de l'année jubilaire. Ils iront "voir Pierre" et contempler le Père qui porte si noblement la tiare pontificale. Dépositaires des hommages et des vœux de leurs frères moins heureux retenus loin de la Ville Eternelle, ces pèlerins de la dévotion au pape auront la consolation d'acclamer notre père commun, et de lui déclarer que ses fils du Canada se pressent avec bonheur autour de sa personne vénérée, afin de le consoler dans ses peines et de le soutenir par leur obéissance affectueuse dans son action pour l'établissement de la paix du Christ dans le règne du Christ. Ils confesseront que dans leur amour pour le Vicaire de Jésus-Christ, ils ne veulent être surpassés par personne, convaincus qu'ils sont que "sans cette pierre angulaire on n'édifie pas, sans ce guide on ne marche pas dans la voie du salut, sans cette chaire on n'apprend pas la vérité divine".

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de la messe paroissiale, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suit le jour anniversaire de l'élection de Sa Sainteté Pie XI, c'est-à-dire le dimanche de la Quinquagésime, 10 février.

Fait et signé le vingt-cinquième jour de décembre, en la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, l'an mil neuf cent vingt-huit.

Fr. RAYM. MIE CARDINAL ROULEAU,
O. P., Arc. de Québec de Halifax
+ E. J. MCCARTHY, Archevêque de Halifax
+ NEIL, MICHAEL, Archevêque de Toronto
+ MICHAEL, JOSEPH, Archevêque de Kingston

+ T. CASEY, Archevêque de Vancouver.
+ OLIVIER-ELZEAR MATHIEU, Arch. de Régina.

+ ALFRED-A. SINNOTT, Archevêque de Winnipeg.
+ ALFRED-A. SINNOTT, Archevêque de Winnipeg.

+ HENRY-J. O'LEARY, Archevêque d'Edmonton.
+ GUILAUME FORBES, Archevêque d'Ottawa.

+ GEORGES, Arch. coadj. de Montréal.
+ W.-M. DUKE, Arch. de Fasi, coadj. de Vancouver.

+ F.-X., Evêque des Trois-Rivières.
+ J.-S. HERMANN, Evêque de Nicolet.

+ DAVID JOSEPH, Evêque de Saint-Ste-Marie.
+ MICHAEL-FRANCIS FALLON, Evêque de London.

+ PATRICK-THOMAS RYAN, Evêque de Pembroke.
+ JAMES, Evêque d'Antigonish.

+ EDOUARD-ALFRED LEBLANC, Ev. de Saint-Jean.
+ M.-J. O'BRIEN, Ev. de Peterborough.

+ PATRICE-ALEXANDRE CHASSON, Ev. de Chatham.
+ LOUIS-J. O'LEARY, Evêque de Charlottetown.

+ FELIX, Ev. d'Alexandria in Ontario.
+ JOSEPH-H. PRUD'HOMME, Ev. de Pr-Albert et Saskatoon.

+ JOSEPH-EUGENE, Evêque de Mont-Laurier.
+ F.-X., Evêque de Gaspé.

+ ALPHONSE OSTAS, Ev. de Sherbrooke.
+ LOUIS RHEAUME, O.M.I., Evêque d'Halifax.

+ THOMAS O'DONNELL, Evêque de Victoria.
+ FABIAN ZOEL, Ev. de St-Hyacinthe.

+ J.-ALFRED, Ev. de Valleyfield.
+ JOHN-T. KIDD, Evêque de Calgary.

+ GEORGES, Ev. de Rimouski.
+ JOSEPH ARTHUR, Ev. de Joliette.

+ CHARLES, Ev. de Chicoutimi.
+ EMILE, O.M.I., Ev. d'Ibora, Vic. Apost. de l'Arthabaska.

+ GABRIEL, O.M.I., Ev. d'Adramyte, Vic. Ap. du Mackenzie.
+ OVIDE, O.M.I., Ev. de Bérénice, Vic. Ap. du Keewatin.

+ E.-M. BUNOZ, O.M.I., Vic. Ap. du Yukon et Pr-Rupert.
+ JOSEPH HALLE, Ev. de Pétrée, V. Ap. de l'Ontario-Nord.

+ J.-M., Ev. de Legio, Vic. Ap. du Golfe Saint-Laurent.
+ C. JOUSSARD, O.M.I., Ev. d'Arcadiopolis, co. de Grouarrie, Ev. de Thénésis, Aux. de Montréal.

+ ALFRED ODILON, Ev. de Barca, Aux. des Trois-Rivières.
+ J. OMER, Ev. de Debero, Auxil. de Québec.

+ SEVERIN GERTKEN, O.S.B., Abbé de Saint-Pierre.
+ A. TURQUETILL, O.M.I., Préf. Ap. de la Baie d'Hudson.

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, ptre, Chanc., Québec.

SUITE DE L'INFLUENZA

Une personne gravement affectée surmonta ce trouble en prenant les Pilules Roses du Dr Williams

Nulle maladie des années récentes ne s'est montrée aussi dangereuse que l'influenza. La maladie est assez grave par elle-même, mais ce sont les complications qui surgissent qui sont surtout dangereuses. L'influenza laisse après elle un organisme affaibli, un sang appauvri, des nerfs ébranlés et des organes digestifs détraqués. On ne saurait trop appuyer sur l'importance de reconstituer le sang et renforcer les nerfs durant la convalescence. Il ne saurait être question de recouvrement de la santé et des forces tant que le sang n'a pas été reconstitué. Le seul sûr reconstituant du sang sont les Pilules Roses du Dr Williams. Commencez à les prendre aujourd'hui et voyez comment réapparaîtront vite les indices d'une santé robuste.

Parmi les nombreuses victimes de la terrible épidémie d'influenza de 1919 se trouva Mme Irving Maxwell, de Bancroft, Ont. Lisez ce que cette femme a à dire au sujet de ce qu'elle a fait pour elle les Pilules Roses du Dr Williams: "A la suite d'une attaque d'influenza, je demeurai dans un état de faiblesse extrême. Mon sang était appauvri; je fus saisie d'indigestion et de trouble d'estomac; mes nerfs étaient délabrés et rien de ce que me donna mon médecin ne semblait me faire le moindre bien. Je devins constamment de plus en plus faible jusqu'à ce que je perdis complètement le contrôle de mon système nerveux. Ma mère, qui avait employé les Pilules Roses du Dr Williams avec de bons résultats contre l'anémie, me conseilla instamment, d'en faire l'essai. C'est ce que je fis et après en avoir employé trois boîtes je remarquai quelque amélioration. Je persistais dans le traitement et après en avoir pris sept boîtes j'avais recouvré complètement la santé et bien que je sois mère de six enfants, je puis maintenant vaquer à tous mes travaux de ménage et je me sens aussi bien que jamais auparavant. Ces pilules feront assurément pour d'autres ce qu'elles ont fait pour moi."

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un tonique, non un stimulant. Elles reconstituent le sang et constituent un spécifique pour des affections telles qu'indigestion, rhumatisme, maladies propres aux femmes et la sensation d'affaiblissement général qui affecte tant de gens. Elles sont vendues par tous les marchands de remèdes ou envoyées directement par la poste, à 50 centins la boîte, par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un tonique, non un stimulant. Elles reconstituent le sang et constituent un spécifique pour des affections telles qu'indigestion, rhumatisme, maladies propres aux femmes et la sensation d'affaiblissement général qui affecte tant de gens. Elles sont vendues par tous les marchands de remèdes ou envoyées directement par la poste, à 50 centins la boîte, par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

L'ACHAT JUDICIEUX A LA FERME

Par les temps qui courent, les cultivateurs et les laitiers doivent apporter le plus grand discernement à l'achat des aliments nécessaires pour compléter leurs fourrages. C'est le moyen le plus sûr d'augmenter leurs profits. Directement ou indirectement, les prix des sous-produits industriels ou de meuneries ayant une valeur alimentaire ont atteint des chiffres inconnus jusqu'ici au Canada, et rien ne fait prévoir une baisse immédiate. D'autre part, tandis qu'un grand nombre de ces aliments se maintiennent à leur qualité modeste, d'autres, de qualité extrêmement mauvaise, quelques-uns même sans aucune valeur, paraissent sur le marché, et ces derniers ne se vendent guère moins cher que les autres, beaucoup plus nourrissants. On conçoit que dans ces conditions l'achat des aliments concentrés soit devenu une question très importante et qui mérite d'être soigneusement considérée surtout sur les fermes où l'on en emploie de grandes quantités. Plus que jamais aujourd'hui le cultivateur doit étudier la composition des aliments, spécialement les pourcentages de matières azotées (protéine), de matières grasses et de cellulose qui s'y trouvent, et ne pas se contenter de les juger par leurs prix relatifs. Le prix n'est pas toujours une indication de la valeur nutritive. C'est là un fait que nous avons démontré à maintes reprises, et, avant de faire un choix, le cultivateur doit voir si le

Pour le Rhumatisme



ASPIRIN

Il n'y a rien de meilleur que l'Aspirine Bayer trouvée saine et prescrite par des millions de médecins pour guérir les rhumes, les maux de tête, les névrites, les lombagos, les rhumatismes, les maux de dents, la névralgie et toutes autres douleurs.

CES TABLETTES N'AFPECTENT PAS LE CŒUR

N'acceptez que des boîtes contenant la marque "Bayer" qui contiennent la vraie direction.

Safe

En vente dans de jolies boîtes de 12 tablettes et aussi en bouteille de 24 et 100 tablettes dans toutes les pharmacies.

Les véritables tablettes d'Aspirine Bayer pour protéger le public contre toutes imitations portent la marque de commerce de la manufacture, c'est-à-dire la "Croix Bayer".

FONDEE EN 1866

L'Imprimerie d'Arthabaska Inc.

PROPRIÉTAIRE DE LA

LIBRAIRIE de "L'UNION"

—ooo ARTHABASKA ooo—

Cadres, Moulures, Miroirs, Vitres, Etc. Etc.

SPECIALITÉ :

Cadres faits sur commande au plus bas prix du marché.

LA PLUS GRANDE VARIÉTÉ DE MOULURES A CADRES...

Demandez nos prix pour

VITRES ET IMAGES DE TOUTES GRANDEURS

GROS ET DETAIL

ARTHABASKA.

P. Q.

L'INTER-CITY LIMITED

entre MONTREAL et TORONTO
Quitte Montréal à 8h30 du matin
Arrive à Toronto à 8h30 du soir

Bureau de l'Agent A PELLETTIER, Victoriaville
CANADIAN NATIONAL

prix qu'on lui demande est justifié par la composition des aliments qu'on lui offre. S'il a besoin d'aide pour cela, nous serons heureux de la lui fournir, à condition qu'il puisse nous donner les renseignements nécessaires sur les prix et la qualité des aliments qu'il se propose d'acheter.

Disons encore sous ce rapport que l'acheteur devrait insister auprès du vendeur pour se faire garantir la qualité de protéine, de matières grasses et de fibres ligneuses ou cellulose qui se trouve

dans les produits visés par la loi des aliments commerciaux. Il n'y a pas rien que les altérations ou les tromperies à considérer ; il y a aussi le fait que, pour beaucoup de sous-produits offerts en venet, il existe plusieurs qualités différentes ; il ne suffit pas de commander, disons des tourteaux de coton, du gluten, de la drèche de distillerie et d'autres aliments concentrés à gros prix. Il faut encore s'assurer que la qualité correspond au prix demandé pour le produit.